MONTREAL, 27 MAI 1911

LE PAYS

2me Année, No. 20 — Rédigé en Collaboration — Deux Sous le Numéro

SIR WILFRID A LONDRES

La réciprocité, l'annexion et la conférence coloniale

Nous voyons avec plaisir que la haute personnalité de Sir Wilfrid Laurier se placera de nouveau au tout premier plan, à la conférence coloniale de Londres.

Le premier ministre canadien y a déjà fait grande figure et nous voyons par son premier discours à Londres et par l'effet produit, qu'il donnera encore sujet au parti libéral comme à tous les Canadiens de s'enorgueillir de lui.

La question de la réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada semble aussi devoir être une question de première importance, et Sir Wilfrid Laurier a éloquemment affirmé sa politique sur ce sujet dès son premier discours mardi dernier au banquet de la Pilgrim's Society.

En Angleterre comme au Canada, cette politique de la réciprocité soulève de violents préjugés impérialistes et ceux qui après M. Chamberlain s'étaient laissés fasciner par des rêves d'intense fédération impériale tombent de bien haut.

Pour eux, cet éloignement de la métropole confine à la trahison et ils ne se gênent pas de le dire. A la suite de nos impérialistes à tous crins du Canada; ils parlent de l'annexion probable.

Sir Wilfrid a déclaré solennellement au banquet des Pilgrims que la possibilité de l'annexion n'est considérée sérieusement ni d'un côté ni de l'autre de la frontière.

D'enthousiastes bravos accueillirent ces paroles. Si nous pouvions, au moins, espérer que c'en sera fini de ce fantôme de l'annexion que l'on dresse de temps à autre et... qui ne prend plus.

Le "Pays" applaudit au discours de Sir Wilfrid Laurier qui répond bien aux aspirations des libéraux.

Tous nos espoirs vont à notre chef dans les luttes qu'il aura à soutenir à la conférence pour l'autonomie de notre pays contre tous les impérialistes réunis.

C'est tout le tact de Sir Wilfrid et son attachement si connu aux institutions britanniques et à la couronne qu'il faudra pour réussir. Son éloquente protestation de loyauté au banquet des Pilgrims lui ralliera plusieurs suffrages.

UN ANCIEN

M. GERVAIS

Qui donc veut l'éloigner de l'arène parlementaire

Le député de Saint-Jacques restera à son poste

M. Honoré Gervais a fait démentir par le "Canada" la rumeur qui lui faisait accepter une situation dans la magistrature.

Ce démenti, très catégorique, dispose en même temps des bruits de la candidature de Sir Wilfrid Laurier dans la division Saint-Jacques.

Qui donc, à Ottawa — car ces rumeurs sont lancés de la capitale — éprouve si souvent le besoin de jeter l'hermine sur les épaules de M. Gervais ?

Qui donc tient tant à écarter le député de Saint-Jacques de l'arène politique ?

Il me semble qu'il y a assez de gens qui sollicitent des situations sans vouloir en donner malgré eux à ceux qui n'en réclament point.

D'ailleurs, notre parti a-t-il trop d'hommes compétents pour le servir qu'il y ait lieu de supprimer celui qui, à l'heure actuelle, est le mieux doué parmi la députation canadienne-française à Ottawa ?

M. Gervais, par ses connaissances légales et économiques, par son érudition générale, par son esprit laborieux et averti, par sa valeur personnelle, s'est placé de lui-même au premier rang à la Chambre des Communes.

Déjà, trop d'excellents parlementaires ont renoncé à leur mandat pour se refugier dans la magistrature et ont affaibli, du concours qu'ils ne peuvent plus donner, la cause libérale qui a besoin plus que jamais des bonnes volontés, des énergies et du dévouement de ses meilleurs jouteurs et de ses plus intrépides collaborateurs.

M. Gervais ne veut pas entrer dans la magistrature. Respectons au moins son indépendance et son désintéressement.

M. Gervais est le seul homme parmi la députation libérale en état de représenter aujourd'hui avec autorité les intérêts de Montréal dans les conseils du parti et de la nation.

M. Gervais possède l'entière confiance des hommes d'affaires et des classes ouvrières dans la métropole.

Si des jaloux ou des envieux réussissaient à l'éloigner de la scène parlementaire, que pourrait bien gagner notre ville et notre parti ?

Le député de Saint-Jacques a une multitude d'amis, de partisans et d'admirateurs à Montréal et en dehors de Montréal.

Ceux qui veulent compter sans lui s'en apercevront probablement.

La ville de Montréal veut que l'on se préoccupe des immenses intérêts autour desquels s'exerce l'activité de ses 600,000 habitants.

Les ministres actuels n'ont pas donné toute leur attention à nos aspirations, à nos efforts, à notre avenir.

Nous ne voulons être sacrifiés ni à la Baie d'Hudson, ni à Toronto, ni aux ports américains.

Montréal verse chaque année assez d'argent dans le trésor national pour que sa voix soit entendue.

Et elle devra être entendue !

MARIUS

SA GALETTE

Et l'apaisement des fringales

Vous connaissez le "Marchand de Bonheur" de Kistemaekers. Vous vous souvenez du dialogue où Ponto-Viron se faisant sentencieux, dit à Ferrier : "Il n'y a jamais deux points de vue. Il n'y a que le point de vue galette."

Ponto-Viron aurait parlé au nom du "Soleil" qu'il n'aurait pu dire plus vrai.

Le "Soleil" est furieux contre le "Pays".

Songez donc, nous avons discuté sa galette, son appétit, sa voracité.

Nous avons dit un mot des bénéfices scandaleux avec lesquels on paie sa servilité et son amoralité.

Et au lieu de s'en tenir aux faits sur lesquels il aurait pu faire de la précision, pour infirmer ou confirmer nos propos, il s'emporte et vomit l'injure sur nous et nos amis, à pleines colonnes.

Le "Soleil" trouve en nous de mauvais adeptes du libéralisme et déclare que moins il y aura de libéraux comme nous dans le parti mieux ce sera pour sa réputation.

Evidemment, le "Soleil" conserve toute sa sympathie pour les libéraux qui font peinturer leur maison par le gouvernement, ou pour ceux qui vendent les situations du service civil et les promotions aux pauvres fonctionnaires; pour les libéraux qui battent monnaie sur le parti, qui sont assez pratiques pour se prêter ou se vendre pourvu que la transaction les mène aux honneurs et à la fortune.

Aux yeux du "Soleil", le libéralisme consiste uniquement dans la satisfaction donnée aux appétits, dans l'apaisement des fringales. Son suprême symbole, c'est la carotte.

Le crime du "Pays", c'est d'avoir dénoncé aux éléments sains de notre parti certaines pourritures morales, c'est d'avoir donné quelques coups de bottes aux écumeurs qui achèvent de compromettre la cause libérale, c'est d'avoir prêché des idées et des programmes qui naguère avaient pour principaux interprêtes Sir Wilfrid Laurier, Sir Lomer Gouin feu M. Mercier, feu M. Marchand et autres.

Le "Soleil" qui ne voit dans le pouvoir qu'une occasion de gruger, de carotter et de s'engraisser, est plus préoccupé des bénéfices illégitimes a réaliser, que des principes à faire triompher.

Nous sommes des libéraux au "Pays", des libéraux qui n'ont jamais trahi, des libéraux qui n'ont connu qu'une cause et qu'un drapeau.

Parmi les ministres de Québec qui donnent des mots d'ordre au "Soleil" se trouvent des hommes qui ont fait ce que jamais un libéral du "Pays" n'aurait osé ou n'osera faire.

Lisez la lettre suivante que l'Hon. M. Caron, aujourd'hui ministre de l'agriculture dans le cabinet Gouin, écrivait en 1900 au sénateur Landry, l'un des chefs du parti consetvateur dans le district de Québec :

Ste-Lucie, ce 17 Septembre 1900.

"Je suis contre la politique de l'administration fédérale actuelle.

"Si je suis élu député de l'Islet, JE M'ENGAGE A SUPPORTER UN GOUVERNEMENT CONSERVATEUR; JE M'ENGAGE DE PLUS A VOTER NON CONFIANCE DANS LE GOUVERNEMENT ACTUEL, MEME DANS LE CAS OU MON SEUL VOTE POURRAIT FORMER UNE MAJORITE CONTRE LE GOUVERNEMENT LAURIER et faire pencher la balance en faveur d'une administration nouvelle.

D'un autre côté, si le gouvernement actuel se maintient au pouvoir par une majorité suffisante pour lui permettre d'administrer les affaires, je supporterai ce gouvernement dans la mesure que je croirai avantageuse à mon comté en conservant mon indépendance et en me considérant nullement lié envers ce gouvernement."

JOS. ED. CARON.

Notre loyauté au parti libéral se révolte en face de semblables transactions.

Si le "Soleil" veut que nous reproduisions d'autres lettres de l'Hon. M. Caron et d'autres documents pour faire la comparaison entre notre libéralisme et celui de certains de ses souffleurs, il n'a qu'à le dire.

Il sera servi à souhait.

VINDICATOR

CARNET D'UN IGNORANT

Moi, je suis doué d'un septième sens, celui du pressentiment.

Il n'y en a pas comme moi pour pressentir les évènements, même les plus extraordinaires. Ainsi—vous me croirez peut-être pas, mais je vous le dis quand même — j'avais pressenti l'acquittement de Lemieux, bien avant d'avoir lu les articles théologiques de M. Jos. Bégin concernant ce vol salutaire, que dis-je ? avant même d'avoir contemplé les magistrales figures des douze pairs qui l'ont acquitté "haut la main" comme on a dit dans le temps.

Vous concevez facilement qu'étant doué d'un sens aussi subtil, il ne m'a pas fallu long pour pressentir que l'action héroïque du jeune Lemieux et de ses acolytes ne tarderait guère à faire des petits. Aussi, n'ai-je pas été le moins du monde étonné de lire dans la "Croix" — qui reste malgré tout mon journal favori, vu que c'est le plus instructif—l'entrefilet suivant que je détache d'un article assez long de je ne sais qui, intitulé "La terreur et l'anarchie règnent au Portugal." :

"Cette semaine encore, M. Rufino, employé à l'association catholique, s'est plaint, dans une lettre aux journaux, de ce que des carbonari, armés de pistolets et de poignards, l'aient menacé de mort, et, pénétrant dans sa demeure, aient enlevé tout ce qui se trouvait dans ses armoires."

Faisons un peu le rapprochement entre ces deux vols: Lemieux était un des membres de l'A. C. J. C., les carbonari sont, dit-on, des affiliés à la V.'.; —Larose était le secrétaire d'une loge de la V.'., Rufino était au service de l'A. C. J. C.;—pour dépouiller Larose, Lemieux et ses acolytes se sont servis d'un revolver; les carbonari, eux, ont employé des pistolets et des poignards; — les carbonari ont enlevé tout ce qui se trouvait dans les armoires de Rufino; j'avoue que Lemieux y a mis plus de délicatesse, puisqu'il s'est contenté de vider les poches de Larose.

Maintenant que vous avez saisi ce rapprochement, vous ne contesterez pas, j'espère, que les carbonari se sont inspirés de Lemieux, dont ils ont suivi en tous points le magnifique exemple. Et, purement, le jeune Lemieux doit regretter amèrement de n'avoir pas fait breveter son mode de s'approprier des documents: en exploitant son brevet il eut pu faire une fortune.

Et pour suivre jusqu'au bout l'exemple de Lemieux, il ne reste plus aux carbonari que d'entreprendre une série de conférences dans les différentes villes du Portugal, dans le but de révéler aux populations émerveillées comment ils s'y sont pris pour dépouiller Rufino de ses documents.

J'ai le pressentiment qu'ils vont le faire.

Et vous croyez que je m'enorgueillis de ce sens dont la nature m'a doué à un si haut degré ? Vous vous trompez étrangement. Je suis même profondément humilié, car, j'ai reconnu, en lisant ce fait divers, dans la "Croix", que je suis loin d'avoir atteint la perfection. En effet, M. Jos. Bégin, qui a approuvé hautement le vol de Lemieux et qui en a fait une action agréable aux yeux de Dieu, désapprouve et condamne l'acte des carbonari, qui, pourtant, est absolument identique. On ne peut pas manquer plus gravement à la justice. D'un homme comme le rédacteur de la "Croix", cela me scandalise. Je n'y comprends plus rien.

Eh bien, ça, je ne l'avais pas pressenti.

Népomucème HEBARDOT

EN FRANCE

Les idées sociales de M. Mun

L'attitude actuelle de M. Albert de Mun, est pour les conservateurs français de toute nuance, un sujet d'affliction et de scandale.

Ce député de droite, ce catholique, cet académicien, n'a-t-il pas le mauvais goût de prendre parti, en général, pour les ouvriers contre la bourgeoisie, et en particulier pour les cheminots contre les compagnies !

C'est comme journaliste qu'il s'oppose à la politique de ses amis; car, depuis longtemps, l'état de sa santé l'éloigne de la tribune, où son talent brilla jadis. Et c'est dans des journaux conservateurs qu'aux applaudissements des socialistes et de tous les démocrates il plaide d'une plume alerte, la cause populaire.

L'étonnement irrité qu'il provoque ne l'étonne ni ne le chagrine. "Il est toujours difficile, écrit-il dans l'"Echo de Paris", de parler librement des puissances établies. Il l'est plus encore de heurter des idées protégées par la grande image de l'ordre social." Traité d'allié de l'anarchie, d'allié des saboteurs de la société, il réplique avec calme que notre régime économique et social ne répond pas, ne répond plus aux besoins actuels, et que la sagesse est de le changer : "Tout l'effort des vrais conservateurs j'entends de ceux qui veulent conserver, non pas seulement l'apparence de l'ordre, mais son principe, doit être de préparer la réforme de ce régime épuisé, avant que la révolution ne bouleverse, avec lui, les bases mêmes de la société. C'est à quoi j'ai consacré ma vie."

Cette prudence hardie, dont les conservateurs anglais donnèrent jadis tant d'exemples, M. de Mun est, parmi les conservateurs français, le premier peut-être qui en fera sa règle de conduite.

A propos des cheminots et du droit de grève: "Est-il juste, dit-il, et j'ajoute : est-il opportun de punir d'une peine aussi dure que la révocation sans merci, des gens qui ont usé d'une facilité légale, dont personne ne croit, encore aujourd'hui, pouvoir les destituer ?"

A l'objection que, par la grève, les cheminots ont volontairement rompu le contrat de travail, il répond: "Le malheur est que, là-dessus l'accord n'est pas plus complet que sur le droit de grève. Il n'est pas du tout prouvé que la grève soit une rupture du contrat de travail: il n'est même pas certain qu'elle en soit toujours une suspension."

Sans se dissimuler que "c'est un rôle ingrat de conseiller ceux qu'on veut défendre", M. de Mun conclut : "Je crois qu'il vaut mieux aller au-devant des réformes que subir les mesures révolutionnaires, et dénouer les conflits par la conciliation que les aggraver par la rigueur." Et il rappelle les belles paroles de Lamartine sur l'aveuglement des conservateurs.

Les amateurs de psychologie se demanderont comment il se fait que M. de Mun qui, en 1871, avait été si violent contre le peuple de Paris, à qui on prêtait un mot terrible sur l'insolence avec laquelle mouraient les vaincus que les Versaillais fusillaient comment il se fait qu'un tel homme, dont le coeur semblait durci à jamais par la guerre civile, soit devenu un ami du peuple. C'est, sans doute, qu'ayant passé l'âge des passions et du parti pris, son intelligence a éclairé son coeur. C'est peut-être aussi qu'il s'est approché du peuple et qu'il l'a vu tel qu'il est, non tel que le décrivent les pedants qui, ne l'ayant jamais observé, n'en ont qu'une idée livresque.

Catholique, M. de Mun donne aux catholiques l'exemple de la liberté dans les questions qui ne sont pas de pure foi.

Sans doute, M. de Mun ne voit rien dans les Evangiles qui s'opposent à sa revendication en faveur des ouvriers, et il voit, au contraire, des leçons de hardiesse contre les puissances ou institutions établies.

Mais il risque d'être désavoué par les journaux à bons principes.

—) o (—

L'IMPOT DE DEMAIN

Un Etat de la République voisine veut imposer les célibataires. La question depuis longtemps est dans l'air. Les célibataires, j'en ai peur, ne couperont pas bien longtemps encore à l'impôt, non seulement en Amérique, mais en Europe. Ce n'est pas qu'on leur en veuille. Mais en un temps où la matière imposable commence à se raréfier, pourquoi n'imposerait-on pas les célibataires ? Dites-le moi, si vous le savez.

L'Etat américain dont je m'occupe y met du moins beaucoup de bonne grâce. Il sait, que suivant une boutade spirituelle et qui l'inspire d'une forte logique, il faut être deux pour se marier. Et il dit aux célibataires :

—Il y a des hommes assez disgracieux pour ne pas rencontrer l'âme-soeur. Pour ces malheureux j'aurai toute l'indulgence désirable. Ils n'auront qu'à me prouver qu'ils ont été refusés trois fois par trois femmes différentes, et je les exonérerai de toute taxe. Car je veux le repentir du contribuable et non pas sa mort.

On n'est pas plus gentil. Mais il est à craindre que certains célibataires impénitents ne s'entendent avec de très aimables et très rusées personnes :

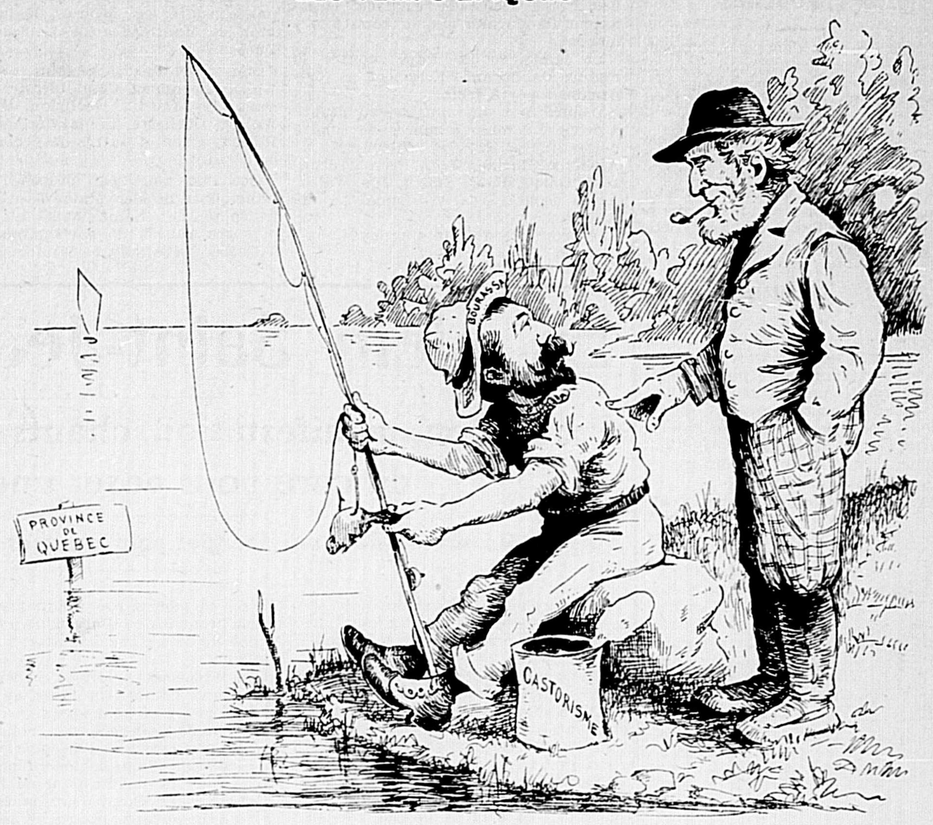
—Mesdames, leur diront-ils, nous allons vous demander en mariage. Mais vous ne nous prendrez pas au sérieux. Vous nous rirez au nez, de quoi nous vous demanderons un certificat. Ensuite de quoi, nous irons réclamer que remise nous soit faite de la taxe, et nous vous achèterons des boucles d'oreilles avec l'argent que vous nous aurez permis de ne pas verser dans les caisses de l'Etat.

Veuillez considérer que cette manoeuvre malhonnête n'empêcherait pas les sentiments comme dit l'autre, et que, les boucles d'oreilles aidant, telle demoiselle pourrait avoir des bontés pour le célibataire qu'elle aurait refusé d'épouser. Il est vrai qu'elle pourrait tout aussi bien le prendre au mot après lui avoir promis de n'en rien faire, et le captif, dans ce cas, présenterait le plus haut intérêt au double point de vue social et psychologique. Il permettrait, en effet, de connaitre s'il existe sûrement des hommes qui aiment mieux être contribuables que maris.

Je n'ai connu, pour ma part, qu'un original qui ne voulait être ni l'un ni l'autre. Il s'est fait capucin.

P. P.

LES TEMPS EPIQUES



BAPTISTE. — Dis donc, jeune homme, t'imagines-tu que tu vas prendre du poisson avec c't appât-là ! —Ca mordra jamais.

Caisse electorale

Une bataille de millions

Le "Soleil" se voile la face parce que les conservateurs ont laissé entendre qu'ils disposeraient de deux millions de dollars aux prochaines élections pour faire la lutte à la réciprocité.

Le journal québecois est tout scandalisé: "Deux millions de piastres, dit-il, comme ils s'y entendent ces bons torys à catéchiser l'électorat... Il est difficile d'imaginer rien de plus cynique et de plus éhonté."

N'est-ce pas ?

Et le "Soleil" ajoute : " A leur deux millions de piastres, nous n'avons à opposer, nous que deux millions de bons et solides arguments."

C'est faux !

Les libéraux, qui ne sont pas plus bêtes que les conservateurs, auront aux prochaines élections une caisse électorale aussi ronde, aussi dodue que la leur.

D'ailleurs, ils l'ont toujours eue à chaque élection générale.

Et ce ne sont pas des arguments, mais des piastres que le sénateur Dandurand distribue à qui en veut durant les élections.

Inutile au "Soleil" de faire de la pruderie; tout le monde sait que les élections du côté des libéraux, comme du côté des conservateurs ne se font pas avec des prières et nous aurons lors de la prochaine campagne électorale, au moins autant d'argent que les bleus et le "Soleil" qui le sait joue au finfin quand il prétend le contraire.

UN MECONTENT

M. Marcile M. P. ne sera plus candidat

Actonvale, 26.—Je viens d'apprendre par quelques chefs libéraux de notre localité que M. J.-E. Marcile, M. P., ne sera pas candidat aux prochaines élections fédérales.

M. Marcile est au rang des mécontents.

Sir Wilfrid Laurier lui avait promis l'an dernier la succession éventuelle de l'Hon. M. Forget et c'est M. J.-M. Wilson qui l'a recueillie.

M. Marcile avait sollicité, dans le temps, la succession de feu M. Bain, comme inspecteur des Postes; mais les chefs dirent au député de Bagot qu'ils lui réservaient quelque chose de mieux: la succession de M. Forget qui, cependant, était alors plein de vie.

On a essayé d'avoir son adhésion à la nomination de M. Wilson, mais il l'a refusée.

M. Marcile, que la politique a appauvri, est décidé, m'assure-t-on, à renoncer à son mandat et s'en aller à Montréal dans le bureau d'une grande compagnie d'assurance.

D'autre part, il semble arrêté que le Dr Daigneault, notre député au Parlement de Québec, sera nommé inspecteur des prisons et asiles d'aliénés, dès le retour de Sir Lomer Gouin de son voyage d'Europe.

Les ouvriers

Devront réclamer energiquement

Les clubs libéraux et les classes ouvrières ne sont pas représenté dans le Comité Permanent formé récemment par nos amis d'Ottawa pour diriger les affaires du parti libéral à Montréal.

Quel est le grand stratégiste qui refuse aux uns et aux autres d'avoir voix au chapitre.

La fédération des clubs libéraux nous parait être une combinaison pour supprimer l'initiative et la force individuelle des clubs.

C'est un truc du sénateur Dandurand.

Il lui sera plus facile d'exercer sa dictature sur un grand club fédéré que de mettre la main sur trente ou quarante clubs dont l'indépendance et le franc-parler commencent à l'embêter.

Aux yeux d'un grand seigneur et d'un millionnaire comme Porfirio Dandurand, les membres des clubs ne sont propres qu'à porter les torches et à acclamer l'état-major.

Que les ouvriers ne cessent de réclamer et qu'ils réclament avec énergie, s'ils tiennent à être représentés dans le Comité Permanent.

—) o (—

A trop briller par sa parure, une femme avoue son impuissance à plaire par sa personne.

La Cie Prodeur

La plus importante maison de Montreal pour vos articles de

VAISSELLE, VERRERIE, COUTELLERIE

Spécialté de services à diner renouvelables.—Articles utiles pour cadeaux.—Trois magasins de détail.

Magasin de Gros pour Vaisselle d'Hotel:

86, rue St-Pierre, - Montréal.

327 RUE St LAURENT
533 Ste CATHERINE EST
1827 Ste CATHERINE EST

LA REVOLUTION FRANÇAISE

Un catholique peut-il etre partisan des principes de 1789

La reponse du Pere Maumus a l'"Action Sociale"

L'"Action Sociale" est partie en guerre contre la Révolution Française et les principes de 1789.

Nous détacherons les paragraphes suivants d'un des derniers articles de notre confrère :

"Sans avoir peut-être pour nous l'importance vitale qu'elle a pour les Français, la Révolution constitue tout de même par les jugements qu'elle suscite, par les admirations ou même par les excuses qu'elle inspire, surtout par les directions qu'elle donne encore, d'abord un danger de perversion intellectuelle et sociale, ensuite un symptôme grave de cette perversion déjà commencée.

. . . . . .

Les fameux cahiers de 89, lorsqu'on les a étudiés de près, ont fait voir qu'ils renferment, avec quelques vœux particuliers, des pages de philosophie révolutionnaire, des formules clichées d'avance en style maçonnique qui se retrouvent identiques aux quatre points cardinaux de la France.

. . . . . .

Une autre erreur principale, la première même en importance, touchant la Révolution est de croire qu'elle fut d'abord un mouvement d'émancipation politique, lorsque, en réalité, elle fut un mouvement de révolte religieuse.

. . . . . .

La Révolution est avant tout un ensemble de doctrines irréligieuses, une fausse religion, dont le fanatisme ne le cède qu'à celui inspiré par Mahomet, et ensuite une fausse philosophie comme une fausse politique.

. . . . . .

La doctrine de la Révolution est l'antithèse absolue du christianisme. Son principe comme son but c'est de bannir et d'éliminer de l'ordre politique et social le christianisme tout entier, la révélation divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que ces théoriciens appellent les données de la nature et de la raison."

A cette doctrine, qui pue le crétinisme, nous opposerons le témoignage autorisé et important du Rvd Père Maumus, dans son ouvrage "L'Eglise et la France Moderne."

Ce beau livre, qui porte l'imprimatur du provincial de l'Ordre des Dominicains et qui a été approuvé par le Père Montsabré et le Père Sertillanges, a sûrement autant de valeur que les articles du Docteur Dorion ou de l'abbé D'Amour.

Au chapitre VII de cet ouvrage, sous le titre: "Les Principes de 1789, le Père Maumus écrit ce qui suit :

"Le Pape a conseillé aux catholiques français d'accepter la République: cette forme de gouvernement ne peut donc pas être une cause de dissentiment entre la France moderne et nous. Mais si l'on va plus au fond, si, au-dessous d'un système politique particulier, on pénètre au plus intime de ce qui constitue la France et l'esprit modernes, on trouve quelques idées fondamentales auxquelles la France ne renoncera jamais, parce qu'elles sont la base de son droit public. Ces idées sont, l'égalité devant la loi, la liberté civile et politique, la liberté de conscience, la souveraineté nationale, c'est-à-dire les principes proclamés en 1789 et contenus dans la "Déclaration des droits de l'homme."

Or n'y a-t-il pas, entre l'Eglise et la célèbre déclaration un abîme impossible à combler ? Les idées qui ont pris une si complète possession de la France moderne, ne sont-elles pas en opposition irréductible avec la doctrine catholique ? En un mot un catholique peut-il se déclarer partisan des principes de 89 ?

Longtemps on aurait pu en douter, car bon nombre de catholiques s'imaginaient volontiers qu'un anathème énergique contre les principes de 89 était le corollaire obligé d'une profession de foi orthodoxe: "Un jour, un monseigneur, croyant être agréable à Pie IX, se déchaînait devant lui contre les idées de 89. "Il y a du bon, riposta le Pape; l'égalité de tous devant la loi par exemple."

Tous les évêques et les ecclésiastiques du second ordre, membres de la Constituante, adhérèrent à la Déclaration des droits de l'homme. Je pourrais m'en tenir là. Comment admettre, en effet, que ces évêques et ces prêtres qui allaient bientôt donner à l'Eglise une si éclatante preuve d'attachement, aient adhéré à un document suspect ? Ils avaient assisté aux discussions qui préparèrent la Déclaration; ils connaissaient l'esprit et les tendances de leurs collègues; ils étaient membres de cette Assemblée qui paraitrait aujourd'hui singulièrement réactionnaire puisqu'elle assistait en "corps" à la procession de la Fête-Dieu; quand donc ils acceptèrent la Déclaration, ces futurs martyres n'y virent rien qui fut contraire à la foi.

La question est d'une haute importance, car il s'agit de savoir si entre l'Eglise et la France moderne l'entente est sincère ou si elle s'arrête à la surface. La France ne renoncera pas à ces principes qui sont la base de son droit public; si d'autre part ces mêmes principes se trouvent en opposition avec la foi, il pourra y avoir, entre les deux sociétés, des trêves momentanées, mais jamais une paix durable : "En 1789, dit le P. Lacordaire, la France se leva tout entière en faveur des trois principes qu'elle n'a jamais abandonné depuis: l'égalité civile, la liberté politique et la liberté de conscience. Les deux-tiers de l'Europe, en soixante-dix ans, ont accepté de la France cet ordre d'idées et ce programme de vie. "La question ne se pose donc pas seulement entre l'Eglise et la France, elle est plus large encore, car elle embrasse à peu près toute l'Europe."

Je me hâte de répondre: Non, il n'est pas vrai que les principes de 89 soient en opposition formelle avec la doctrine de l'Eglise.

On ne saurait assez le répéter, les évêques et les prêtres de la Constituante n'auraient pas signé la Déclaration, si elle eût été contraire à la foi ou si, du moins, quelques-uns de ses articles, discutables, n'avaient pu s'interpréter dans un sens orthodoxe.

Les articles les plus importants, la liberté civile, l'égalité devant la loi, la souveraineté nationale sont, les premiers, une application sociale des maximes chrétiennes, le troisième est un retour à la tradition nationale et une vraie affirmation de la vraie doctrine théologique sur l'origine du pouvoir. Oh! sans doute, la Déclaration n'est pas parfaite; on peut lui adresser les mêmes reproches qu'à la Charte de 1830, ce qui n'a pas empêché les catholiques, nous l'avons vu, d'invoquer la Charte pendant toute la durée de la Monarchie de Juillet; de même rien ne nous interdit d'en appeler aux principes de 89, lorsque nos droits sont méconnus et nos libertés menacées. Nous serons d'autant plus forts que nos adversaires ne pourront pas contester l'autorité que nous invoquons, car il n'est personne aujourd'hui, parmi ceux dont nous avons à craindre les coups, qui ne se réclame de la Déclaration des droits de l'homme.

Les états généraux de 1356-57, de 1484 et de 16 4 posèrent des principes qui ne furent pas appliqués, émirent des vœux qui ne furent pas réalisés, ceux de 1789 triomphèrent là où leurs prédécesseurs avaient échoué, mais, au fond, les doctrines sont les mêmes de sorte que 89 fut la consécration de la tradition française.

La souveraineté nationale fut proclamée en 1357 et en 1483; l'égalité devant la loi fut réclamée en 1614; la réforme des abus fut demandée à toutes les époques. Pourquoi nos derniers états généraux furent-ils plus heureux que leurs devanciers ? Parce que, en 89, la nation se leva tout entière pour appuyer ses représentants, tandis que les états généraux précédents avaient dévancé leurs contemporains.

Si 89 avait été une crise violente contraire au tempérammment et aux idées de la nation, le mouvement, bientôt arrêté, ne serait aujourd'hui qu'un souvenir historique. Il n'en est pas ainsi. "Les principes proclamés il y a plus de cent ans, sont la base de notre droit public, aucun gouvernement ne pourrait y toucher sans signer son abdication:" il faut donc reconnaitre qu'il y a là quelque chose de plus que quelques formules creuses rédigées par des idéologues."

LA LECON AUX EVEQUES

L'"Action Sociale" et Mgr Bougaud

Encore un évêque qui a tort ! La liste s'allonge tous les jours des princes de l'Eglise à qui l'hypocrite feuille de Québec, l'"Action Sociale",fait la leçon. Serait-ce une manie pour nos cagots de se croire, à ce point orthodoxes que personne ne puisse penser autrement qu'eux ?

Il y a quinze jours, c'était le tour du Père Sertillanges, aujourd'hui c'est Mgr Bougaud, autrefois évêque de Laval, mort depuis vingt ans,que le journal catholique éclabousse et dans les deux cas parce que ces ecclésiastiques distingués ont exprimé des opinions qui ne plaisent pas à l'"Action Sociale".

L'"Avenir du Nord" publiait dans son numéro du 9 mai courant une longue citation extraite de l'ouvrage de Mgr Bougaud: "le Christianisme et les temps présents", sur les relations du prêtre et de la politique.

"Le prêtre, y lisait-on entre autres choses, comprendra de plus en plus qu'il ne doit être l'homme d'aucun parti, pour être l'homme de tous; que c'est folie à lui de trainer sa robe immortelle au milieu de ces poussières que le vent balaye, et d'unir son éternel sacerdoce à des pouvoirs éphémères, vainqueurs ce matin, vaincus ce soir, qui ont besoin de lui et qui le remercient de son appui en le compromettant. Il se retirera dans l'intérieur de ses temples. Il y purifiera ses mains; il y attendrira son coeur; il y pacifiera son front; il y deviendra de plus en plus l'homme des âmes."

Voilà, certes, quelques lignes qui n'étaient pas pour plaire à l'"Action Sociale", au lendemain même de sa série d'articles sur le clergé et la politique. Il n'en fallait pas davantage pour voir Mgr Bougaud dénoncé par ces pharisiens détenteurs de toute vérité.

"Sur la religion et la politique, écrit l'"Action Sociale", personne ne sera surpris de trouver que Mgr Bougaud, qui fut un écrivain d'une jolie tenue littéraire, doué de beaucoup de sensibilité et d'imagination, PARLE D'UNE FAÇON QUELQUE PEU INEXACTE.

"Par les qualités comme par les défauts de son esprit, PLUS PREOCCUPE DE BELLE LITTERATURE QUE DE FORTES ETUDES THEOLOGIQUES, l'ancien évêque de Laval était TOUT PREPARE A FAIRE D'UNE QUESTION DE PRINCIPE ET DE DOCTRINE, UNE SIMPLE QUESTION D'OPPORTUNISME PRATIQUE."

C'est aller un peu loin. Nous aimerions bien savoir quelle sorte de FORTES ETUDES THEOLOGIQUES le directeur de l'"Action Sociale", M. Jules Dorion, a faites pour vouloir en remontrer à l'ancien évêque de Laval. Et que faut-il penser de ce défenseur de la religion qui accuse sérieusement un évêque de faire céder des questions de doctrine devant de vulgaires raisons d'opportunisme ?

Mais si le "Pays" en disait seulement la moitié, de quelles épithètes nous accablerait le docteur Jules Dorion ?

A l'"Action Sociale", on n'accepte le témoignage d'un ecclésiastique que lorsque ça fait l'affaire de la boutique, en voilà une preuve de plus. Quand, au contraire, ça détruit les avancés orthodoxes du docteur Dorion, celui-ci impute à n'importe quel prince de l'Eglise les pires motifs et cela avec la dernière désinvolture; on croirait lire la "Lanterne" de Paris.

Au fait, Mgr Bougaud, n'est-il pas un moderniste ?

Quel malheur qu'il soit mort depuis si longtemps !

A Labelle

——) o (——

L'oubli rend seul la vie possible à celui qui a souffert.

EXCURSION EXCURSION

DIMANCHE LE 28 MAI

Sur le fleuve. Les vapeurs "Imperial" et "White Star" quitteront le quai Racine, rue Notre-Dame Est, en face des usines des locomotives.

Départ à 2 h. p. m.--Retour a 7 h. p.m.

Orchestre et Rafraichissements à Bord

ADMISSION, 50 CENTS.

The

Chateau Quinte

LIMITED

STE-MARGUERITE, Lac Masson.

Ce Chateau, situe au millieu de jolis petits lacs et entoure d'un magnifique paysage, vient d'etre acquis par une nouvelle compagnie et completement remis a neuf afin d'y accommoder des hotes durant l'ete.

Un chef cuisinier de premiere classe a ete engage pour la saison.

Une grande salle de danse et des verandas faisant face au lac, une vaste salle a diner, une une baignoire, plusieurs canots ont ete amenages pour l'accommodation des clients.

Pour autres informations s'adresser 246, rue St-Paul, Montreal. Tel. Main 870, ou au Chateau.

LA VERITABLE INDEPENDANCE

L'indépendance ne consiste pas à penser comme les autres, dit Graindorge dans un de ses excellents billets du matin. Peut-être, mais le fait d'affirmer son idée,quelle qu'elle soit, constitue dans ce pays un acte de courage dont il faut tenir compte.

Les plus habiles font les niais; les lâches ont la soumission bête du pioupiou: Brigadier, vous avez raison! avant même que le maitre ait parlé.

Tous les jours on voit des gens renier leur jeunesse, leurs enthousiasmes—ce qu'il y eût de meilleur en eux. Cette flamme éphémère n'a brillé qu'un instant, pâle météore dont ils essaient d'effacer la rayure d'or dans le ciel. Il leur semble à eux qui sont éteints que tous doivent l'être. Mais ce phénomène est unique dans le monde, ailleurs ceux qui ont le bonheur d'avoir des idées s'en font gloire et en vivent. Ici les gens mettent une sourdine à leurs sentiments et avant d'énoncer un principe qui n'a pas cours dans le monde bien pensant ferment leur porte à double tour. Ce sont ces trembleurs qui ne voudraient pas voir les savants découvrir la photographie de la pensée.

Graindorge dit encore : "Il est fou d'avoir raison tout seul", c'est encore mieux que d'avoir tort avec tout le monde. C'est un malheur qui est arrivé à nombre de génies, entre autres à Gallilée. Nos martyrs de 37 étaient aussi des fous de verser leur sang comme rançon de nos droits.

Bientôt il en sera des choses de l'esprit comme de la mode. Nos sommités sociales lanceront une idée et tous devront calquer la leur sur ce modèle. Si quelqu'un en haut lieu s'avise de dire que Papineau fut un mauvais patriote, la province en choeur répondra: Papineau fut un traître ! Si un parjure à sa race trouve bon de renier les grands principes du parti libéral, tous ceux de sa couleur devront crier: Sus à l'instruction obligatoire ! C'est fou d'avoir raison tout seul. Je croirais plutôt le contraire.

C'est dangereux peut-être d'être en avant de son temps et de pénétrer l'avenir, comme l'aigle qui pour voler droit vers le soleil et d'accrocher son aire au clocher fend les brumes opaques. Il est peut-être moins hasardeux de faire la roue dans la basse-cour comme le dindon ou de picorer dans les terres grasses, mais c'est le malheur de ceux qui ont des ailes très larges de rechercher les cimes et de cotoyer l'azur.

On a appelé "la folie de la croix" l'holocauste du Calvaire! Au troisième chant du coq, on verra des libéraux répudier les patriotes de 37 et les traiter de têtes chaudes ! Ces martyrs font honte à leur égoïsme, leur générosité surhumaine de défenseurs du berceau de notre nationalité oppose un trop lumineux contraste avec le népotisme des politiciens actuels.

Ils ne sont pas "fous" ceux qui ont endossé le manteau d'Elie, sans en avoir l'esprit. Ce n'est pas ceux qui changeraient leur "guénille de vie" pour la chlamyde de l'immortalité ! Ils sont même trop "fins pour vivre vieux", vidés et flasques comme des outres dégonflées, ils descendent dans la tombe quand même et sans mérite.

L'homme indépendant n'est pas celui qui jette l'éteignoir sur sa pensée, mais celui qui sait se libérer de son ventre et mâter ses appétits grossiers. Bienheureux, dit le Christ, ceux qui ont faim et soif de la justice,car ils seront rassasiés. Et c'est vrai, tandis qu'on voit les éternels affamés jamais repus, trafiquer leurs sentiments et leur conscience pour les honneurs et l'argent, d'autres vivent d'eux-mêmes de leur rêve et de leur pensée. Ces derniers se replient sur eux-mêmes et trouvent en leur conscience un refuge contre l'avachissement de leur milieu.

L'Imitation parle, quelque part, de ces délices intérieures qui inonde l'âme du juste. Et puis l'on n'est pas si isolé: une pensée est toujours la soeur d'une autre pensée. Il y a des âmes bien nées qui sacrifient encore à l'idéal, qui applaudissent aux mouvements généreux, et considèrent le peuple autrement "qu'une chose à exploiter".

On s'intéresse à la lutte entre Goliath—personnifiant la force brutale et l'ignorance—et David, c'est-à-dire l'énergie, la vaillance et l'enthousiasme. Les sympathies d'une élite compense largement le mépris et l'indifférence du vulgaire.

Fantasio

LES MAIRES

Ne ressemblent pas tous a celui de Montreal

Y a-t-il encore des gens pour croire à la valeur du maire Guerin ?

Nous ne le croyons pas. Depuis qu'il est notre premier magistrat, il a accumulé les preuves du contraire; on écrirait des chapitres sur les bourdes de la vie publique de M. Guerin, par exemple son voyage à Londres, son enquête à l'hotel de ville, l'incident des drapeaux, le banquet du Frontenac, l'excursion à Québec,l'assemblée du Monument National, etc, j'en passe et des meilleurs.

Ce n'est pas un maire que le Comité des Citoyens nous a donné,mais un autocrate et un goinfre.

Depuis un an et demi, dans notre vie municipale, il n'y a que lui.

Lui seul, dis-je, et c'est assez.

Et pendant ce temps-là, les écus de la ville dansent, dansent une farandole endiablée.

C'est à croire que le maire Guerin s'est dit qu'il pouvait être grand seigneur deux ans durant aux frais de la ville et qu'il n'avait pas besoin de se gêner.

Cela expliquerait toutes ces dépenses scandaleuses depuis les $200 pour les culottes jusqu'à l'augmentation de salaire.

Le maire Guerin entend bien continuer sur ce ton. Ne veut-il pas aujourd'hui se faire payer un second voyage à Londres ?

Nous avons fait voir, il y a une quinzaine, la différence entre le maire Geary de Toronto et le maire Guerin de Montréal. Quand on a voulu augmenter son salaire M. Geary s'est récrié, mais le maire Guerin s'est fait porter le sien de $4,000 à $10,000.

Rien ne vaut comme ces comparaisons pour stigmatiser la voracité de notre premier magistrat.

Nous en pouvons faire une autre qui n'est certes pas à l'honneur de ce dernier.

M. Thorp, le maire de Guelph, Ont., doit aller représenter sa ville au Couronnement du Roi; seulement il n'en coûtera rien à la ville.

Voyez-vous le maire Guerin aller à Londres sans que Montréal defraie ses dépenses ? Non, loin de là, il est en instances auprès des échevins et des commissaires pour se faire voter un crédit.

Nous espérons qu'on finira par s'apercevoir de la goinfrerie du personnage. Sur ce train-là, nous allons être sur la paille avant la fin de l'année.

Après tout, comme me disait l'autre jour, un échevin, cette extraordinaire goinfrerie du maire Guerin, n'est peut-être qu'une façon de se venger. Quand un cocher n'est pas satisfait du prix qu'il reçoit, c'est Cocotte qui reçoit les coups de fouet,de même quand le maire Guerin a vu qu'il ne pouvait obtenir de décoration romaine à la suite du Congrès Eucharistique, il est entré dans une grande fureur et il se venge.

Malheureusement, c'est la caisse municipale qui... écope.

——) o (——

LE PERE REMI

Il est, parmi les souvenirs d'enfance, des physionomies qui se détachent d'une façon particulièrement nette, et qui font comme partie de notre vie de petits bonhommes d'alors.

Dans ma paroisse, que traverse la Rivière du Nord, vivait un célibataire qu'on avait surnommé le père Rémi. Gros, gras, immense, des petits yeux enfoncés dans la graisse, bourru, grognon, mais sous cette écorce rude, un coeur d'or. De sa profession: restaurateur, et la confection de la "petite bière" n'avait pas de secrets pour lui. Tous les dimanches, après la grand'messe, les "habitants" des "rangs" venaient déguster un verre de "petite bière" et des mains à la mélasse chez le père Rémi.

On trouvait de tout dans sa boutique: des soldats de plomb cotoyaient des poupées en réglisse; des tramways de ferblanc voisinaient avec les oranges et les ananas, des bâtons de tire, deux pour un sou, enveloppés de papier de soie empiétaient sur des carrés de pain des anges. Tous les marmots du village étaient les clients du père Rémi : "J'veux pour ane cent de bâton fort". "Vous donnez t'y deux pipes rouges pour ane cent ?" Hargneux, il leur disait :

"Allons, quest-ce que tu veux, dis-le tout de suite", et penché au-dessus de la boite en verre qui renfermaient les bonbons multicolores il gourmandait le bambin qui ne pouvait se décider entre un morceau de sucre candi ou une pipe à la cannelle.

L'été, à la sortie du couvent, les fillettes, exhubérantes, les nattes sur le dos, piailliaint comme des petites femmes, se donnaient rendez-vous chez le père Rémi pour manger de la crême à la glace servie dans des coquetiers.

Si elles faisaient trop de potin, il leur criait du comptoir de se tenir tranquilles, ou qu'elles passeraient la porte. Espiègles, elles se taisaient un moment pour recommencer à rire et à bavarder de plus belle.

Le soir, après avoir fait le tour du Carré, les cavaliers amenaient leurs blondes chez le père Rémi et les cabinets particuliers, séparés par des rideaux de coton rouge entendirent bien des déclarations brûlantes.

Toutes les notabilités du village, le maire, le notaire, un avocat, des marchands, en allant prendre leurs journaux, après le souper, se réunissaient chez le père Rémi, pour fumer la pipe. Par les belles soirées d'été on s'installait sous un gros érable, à la porte du magasin, et la discussion roulait sur la politique. Conservateur enragé, il ne voulait rien entendre, lorsque pour le blaguer, on attaquait ses dieux. Il fulminait contre les libéraux; ses phrases étaient parsemées de "parce que, vous savez que, d'abord", et il suait à grosses gouttes. Très naïf, on lui racontait parfois des histoires extraordinaires qu'il écoutait religieusement. Un jour, mon père qui aimait à plaisanter lui dit: "Tu sais Rémi, avant le déluge, les puces étaient grosses comme des boeufs, les boeufs étaient gros comme des éléphants, et les éléphants, mon vieux, c'étaient des montagnes. Le père Rémi, convaincu, racontait ensuite, "qu'avant le déluge", etc., etc., et si les gens riaient, il reprenait, sérieux: "C'est comme ça, Pacifique me l'a dit."

L'hiver, ces réunions quotidiennes se tenaient autour du poêle, à l'arrière du magasin. Chaque habitué avait sa chaise accrochée au mur, et personne autre n'avait le droit de s'en servir. Parfois, la vieille mère du père Rémi, impotente depuis des années, mais le cerveau encore très lucide, se mêlait à la conversation. Elle évoquait des souvenirs d'autrefois, et disait à ces hommes faits, déjà avancés dans la vie: "Mes enfants, il y a de ça bien longtemps". Le père Rémi avait voué un culte à sa mère et il la dorlotait de son mieux, Lorsqu'elle mourut, très vieille, il en éprouva un chagrin profond. Taciturne, il n'y eût plus moyen de le dérider. Il mourut lui-même peu de temps après, et tout le village assista à ses funérailles.

Dans la petite ville aux grands érables, bien des choses ont changé aussi. Il n'y a plus Rémi, des Grecs vendent maintenant de la crême à la glace, de toutes les couleurs, les petites filles ont grandi, les garçons n'achètent plus de soldats de plomb, ils ne se contentent plus d'un sou de bonheur, il leur faut toute la vie.

Brave père Rémi, tu peux dormir en paix, tu ne saurais plus les satisfaire !

Gabriel Charbel

——) o (——

Il y a beaucoup de gens qui s'habillent chez les grands faiseurs, mais vui meublent leur esprit au bazar.

x x x

Ne reprochez jamais à une femme sa vieillesse ou sa laideur. Elle en souffre déjà assez.

x x x

C'est le lot des êtres nerveux, impuissants et faibles que de se satisfaire par des cris et des injures.

x x x

Nous ne regagnons pas en influence ou en action ce que nous perdons en délicatesse.

x x x

Le vrai moyen d'être trompés c'est de nous croire plus fin que les autres.

x x x

Les regards en arrière sont difficiles à qui court.

L'amitié est un parapluie qui se retourne dès qu'il fait mauvais temps.

Northmonth Heights

AVIS :—*A l'avenir, il y aura un agent au kiosque de Northmount Heights toutes les apres-midi depuis 1 heure a 6 heures.—Pour billets s'adresser a nos bureaux.*

PARENT FRERES

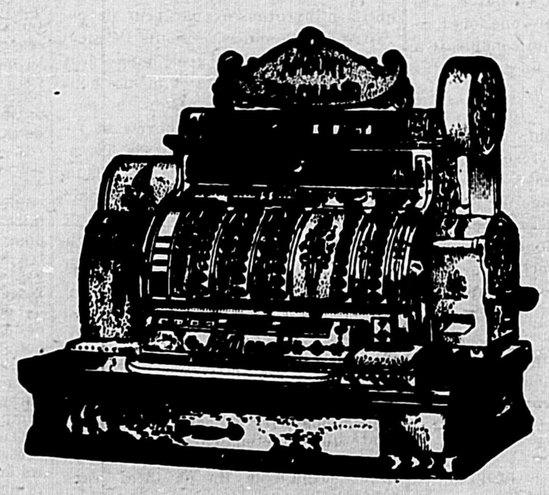
56, RUE ST-JACQUES, *PHONE MAIN 3140*

SAVEZ-VOUS que la raison pour laquelle vous n'appreciez pas le National Cash Register, *c'est que vous n'en avez pas.*

Les erreurs qui se font constamment, les pertes que vous encourez tous les jours, vous coûtent plus cher qu'un National Cash Register. En d'autres mots, vous en payez un maintenant sans en avoir les avantages.

Pensez-y !

Connaissez-vous un seul marchand qui emploie le système National et qui veut retourner à l'ancien système — ou le changer pour un autre ?



Plus d'un million de marchands, dans toutes les lignes de commerce et dans toutes les parties du monde, tiennent compte de leurs ventes au comptant et à crédit, de l'argent reçu en acompte, de l'argent payé, avec un National Cash Register. Ils préviennent les erreurs, enrayent la malhonnêteté, arrêtent les pertes, augmentent leurs revenus et satisfont leur clientèle — tout cela avec un National Cash Register. Pourquoi ne faites-vous pas de même. Ecrivez aujourd'hui pour demander des renseignements sur la machine qui convient le mieux à vos besoins. Il y en a une pour chaque genre de commerce.

LES MARCHANDS PROSPERES METTENT UN RECU DANS CHAQUE PAQUET.

National Cash Register Co.

Bureau a Montreal: 1 et 3 RUE NOTRE-DAME OUEST.

Les représentants sont :

A. BLACKWELL, Bureau de Montréal.

A. E. LANDRY, Bureau de Montréal.

E. TALJAUSKY, Bureau de Montréal.

Wm. McEWAN, Bureau de Montréal.

J. R. DeLUMEN, 285 rue St-Joseph, Québec.

J. P. DeLUMEN, 277 rue Bank Ottawa.

REGAINS D'ARRIERE SAISON

Le grand éditeur Michel Lévy, fondateur de la maison Calmann-Lévy, révolutionna la librairie en son temps. En 1848, il donna un essor nouveau aux nouveautés du jour, en créant les livraisons illustrées à 25 centimes, qui mirent dans toutes les mains les oeuvres d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas, de tous les romanciers célèbres. Plus tard, on lui dut la collection des volumes à un franc, élevée à un franc vingt-cinq par suite de l'impôt sur le papier, établi par M. Thiers, après les désastres de 1870. Il disait à Nadar: "Mes trois meilleurs romans à un franc (cela voulait dire ceux qui se vendent le plus) sont le votre: "Quand j'étais étudiant", "La Dame aux Camélias",et "les Scènes de la Vie de bohême."

Cela n'empêcha pas le pauvre Mürger de mourir à la maison Dubois, où les soins ne lui manquèrent pas certes, mais qui est le refuge "in extremis" des gens de lettres qui vivent comme des cigales. Ce sont les "Imprévoyants de l'Avenir", une société qui n'est pas encore fondée, mais qui pourrait aussi avoir ses statuts, son siège social et son capital à fonds perdus. On ne s'y "embêterait" pas. Ce n'est pas de leur faute s'ils sont insouciants et gais. L'esprit s'y débite argent comptant, et quand je dis argent, ce n'est pas toujours de la monnaie courante. C'est celle de la maison. Elle a cours dans les théâtres, les journaux, les publications humoristiques et frivoles,—qui sont parfois les plus sérieuses de fond et de pensée,—elle s'échappe sans compter, et n'enrichit pas toujours ceux qui la frappent et la mettent en circulation. Ils la donnent le plus souvent ou ne la retiennent pas assez. Elle profite à ceux qui lui délivrent l'estampille.

Le "Figaro" a braqué son cinéma sur moi et m'a raillé doucement le jour où, pris à l'improviste et au collet par l'aimable poète-chanteur Edmond Teulet, je me laissai aller à dire quelques mots devant le buste de Murger, dans le jardin du Luxembourg, pour célébrer la date anniversaire de son entrée dans le domaine public. Rien de plus naïf et de plus sincère, comme je disais, que ce groupe de littérateurs et d'artistes, attirés les uns vers les autres par une recherche exclusive et des goûts communs de tout ce qui se rapproche le plus possible de la nature et de la vérité, ne connaissant ni le trivial, ni le bas, qui n'existent pas plus en peinture ni en poésie que dans la nature, mais allant directement aux effets nouveaux que le talent ou le génie peut tirer des objets les plus usuels, les plus ordinaires, et en extrayant le rayonnement ! De cette école, est né Bonvin, qui fut à la fois le Chardin et le Champagne du XIXe siècle, par ses cuivres des arrières-boutiques des marchands de vin du faubourg Saint-Jacques et des intérieurs de cloîtres, qui portent au respect et au recueillement. Chacun peut en juger au Musée du Luxembourg. On croirait que l'oeuvre est sortie du pinceau d'un religieux, tant il y a de conviction et de sincérité dans cette représentation de la vie des nonnes. Et moi qui ai vu les études préparatoires, les esquisses par lesquelles il préludait à la composition de ses toiles, je me demande ce que sont devenus ces cartons qu'il nous ouvrait un soir que Champfleury et moi avions été retenus par lui à dîner, dans son atelier de la barrière d'Enfer. Le moindre croquis qu'il nous montrait était une oeuvre achevée de maître. Je voulus un jour y mener Sainte-Beuve comme à un peintre de Port-Royal.

Sainte-Beuve aimait à visiter les ateliers. Je lui fis gravir une fois l'escalier haut et roide, qui conduisait à l'atelier de Chintreuil, au dernier étage d'une des maisons les plus élevées de la rue de Seine, tout à côté du passage du Pont-Neuf, où se passe la tragédie de "Thérèse Raquin". On était bien récompensé de sa peine, quand sous le vitrage de cet atelier, inondé de lumière, que rien n'obstruait, car le plafond, c'était le ciel, on se voyait entouré de prairies et de pommiers en fleurs, dans un pays de verdure, que Champfleury a appelé "Brumes et Rosées". Chintreuil est mort des unes et des autres, mais il a laissé une oeuvre et un nom immortels. Jean Desbrosses fut son ami, son parent et son disciple.

Courbet ne fit pas, à proprement parler, partie de la bohème; mais elle l'adopta, elle alla à lui comme la marée montante et toujours bouillonnante va à l'aimant irrésistible qui la soulève et l'attire en haut. Sa gaieté, son entrain, sa jeunesse, sa beauté lui donnaient du prestige. Il fit révolution dans le paysage comme Zola dans le roman. On peut les comparer, car il y a plus d'une analogie dans la force et la puissance de l'un et de l'autre, et la peinture de Courbet est bien du naturalisme avant la lettre. Tous deux ont fait reculer les bornes de la réalité dans l'art, ils y apportaient le même mépris du faux respect humain.

Les brasseries du quartier latin étaient loin, dans ces premières années du second empire, du luxe rutilant qu'elles projettent aujourd'hui, à travers les vitraux ornés de saints de cabarets, qui en voilent l'éclat au dehors, et les font ressembler à des chapelles mystérieuses du moxen-âge, dessinée par Gustave Doré pour des illustrations rabelaisiennes des bords du Rhin. Dès 1853 ou 1854, Courbet ralliait autour de lui tout le Réalisme, c'est-à-dire tout ce qui s'occupait de littérature et d'art, de la rue et de la brasserie des Martyrs à la rue Hautefeuille, où il avait son atelier, et rendait célèbre, par les assises qu'il y tenait, la brasserie Andler, de simple et modeste apparence, où l'on s'asseyait sur des sièges de bois autour de tables sans nappes, luisantes de propreté. On y buvait de la bière et on y mangeait force choucroutes, car la brasserie, tenue par de braves gens, avait tous les aspects et tous les accents alsaciens. La maison qu'habitait Courbet dans la rue Hautefeuille, et où il fût arrêté, après la Commune en 1871, n'existe plus, pas plus que la brasserie Andler, et l'on aurait peine à retrouver l'emplacement de l'une et de l'autre, sans avoir recours au cadastre, qui servira aux historiographes de l'avenir à reconstituer ce vieux quartier de l'Ecole de médecine.

La politique était rigoureusement exclue, et pour cause, des discussions de café, la police ayant, dans tous les lieux publics, en ces années de terreur bonapartiste, cet oeil qui poursuit Caïn jusqu'au fond des abîmes, dans la fameuse pièce de vers de Victor Hugo, qui figure aujourd'hui dans tous les programmes de déclamation; mais comme il a fallu, de tout temps, à la jeunesse, aux religions et aux partis un chant de ralliement, une "Marseillaise", on chantait en choeur, à la brasserie Andler, les soirs d'agapes, la "Soupe au fromage", chant de guerre du Réalisme, paroles du poète franc-comtois Max Buchon, un des meilleurs amis de Courbet, musique d'Alexandre Schaune, le Schaunard de la "Vie de Bohème". Il n'y a plus que Georges Niel (Furetière, du "Soleil") et moi, qui nous souvenions de ce dernier chant de la bohème, ralliée au Réalisme sous les plis flottants du drapeau, porté vaillamment par Champfleury et par Courbet. Il ne peut être hasardé encore que dans les milieux vraiment artistiques, capables de sentir et d'apprécier la saveur de la "Soupe au fromage", composition mélodieuse et suave, comme un cantique religieux, mais d'une rusticité dans les termes que ne peuvent pas digérer les "bourgeois".

Alexandre Schaune, fabricant de jouets, avait, au dire de Champfleury, un harmonica dans le coeur. "Ars et musica in aer," est la devise qu'on lit sur le violon de faïence de Rouen. C'était aussi celle de ce groupe, qui ne vivait que pour l'art, et qui s'interdissait à lui-même toute préoccupation étrangère. Dans une soirée passée avec Murger, chez Champfleury, il ne fut question que de musique et de peinture; une autre fois, avec Baudelaire, qui avait cotoyé la bohème, sans en être, car il ne craignait rien tant que d'être inféodé.—il voulait rester seul et à part,—il ne fut encore question, chez Champfleury, qui l'avait retenu à dîner, que de Manet, Wagner, et de tout ce qui y avait de plus grand et de plus contesté en musique, en poésie, en littérature et peinture; et il n'aurait pas fallu glisser un mot de politique. On aurait été vite "classé".

Il a existé un autre groupe, celui de la rue du Doyenné, qui se tenait dans l'impasse de ce nom, emportée avec la rue par la continuation du vieux Louvre et la construction du nouveau, sous le second Empire. Là se réunissaient des littérateurs célèbres, dillettantes de la belle écriture, qui ne cherchaient qu'à "épater" le bourgeois, et à s'épater eux-mêmes. Ils lisaient le dimanche, par passe-temps, à haute voix, le "divin marquis". Il n'est pas enfantillage qu'ils n'inventassent par peur de paraitre prud'hommes, — et ils l'étaient à rebours. Honnêtes gens dans leur vie, dans leurs mœurs et mêmes bons gardes nationaux au besoin ils semblaient avoir pris pour devise et retourné à leur usage le mot de Térence, en l'arrangeant ainsi: "Je suis homme, et tout ce qui est humain m'est étranger." Ces aristocrates de la plume plus préoccupés de style que de pensée, pour qui la phrase était tout, praticiens de l'art pour l'art, s'appelaient Théophile Gautier, Arsène Houssaye, Gustave Flaubert, Ernest Feydeau... je les ai nommés l'autre jour au Luxembourg; le "Figaro" en a souri. Ma sympathie va encore aux humbles et aux sincères que la postérité a grandis, aux militants qui entretenaient en eux la conviction intime de leur art, et s'en firent jusqu'à la fin un idéal sans concession.

Jules TROUBAT.

——) o (——

La Représentation Proportionnelle

La question de réforme électorale m'est apparue comme intimement liée à la réalité des réalisations qui s'imposent à un gouvernement républicain.

J'ai la conviction, et je l'ai soutenue par des discours et par des actes, que le scrutin d'arrondissement avec les préoccupations d'ordre local et restreint qu'il impose aux parlementaires, ne leur permet pas d'envisager les questions d'une manière assez large pour assurer, en toutes circonstances, la suprématie de l'intérêt général.

Cette perpétuelle menace domine la vie parlementaire de tous les jours, où elle déforme, atrophie et parfois détruit les pensées les plus généreuses et les initiatives les plus désintéressées.

A. MILLERAND.

L'"APOTRE"

On raconte que M. Henri Brisson, le vénérable président de la Chambre des députés de France, assistant à une répétition de l'"Apôtre", déclara que c'était une pièce "dangereuse."

M. Paul-Hyacinthe Loyson expose à quels motifs il a obéi en écrivant son drame :

"Je m'attendais bien, au lendemain de l'"Apôtre", à voir les cléricaux me couvrir de fleurs et certains de mes amis libres penseurs se détourner de moi en soupirant. Je ne suis pas dupe des compliments qui me viennent de droite, je bouche mes narines à ces coups d'encensoir suspects, mais j'en appelle de la réprobation qu'on murmure contre moi à gauche.

Au dire d'un des plus gros personnages de la République — un de ceux que je respecte entre tous — j'aurais écrit "une pièce très dangereuse." Pourquoi dangereuse ? Parce que j'ai montré un républicain honnête et qui va jusqu'au bout de son devoir ! Craint-on que cet exemple ne soit contagieux ? Ou bien aurais-je peint mon héros trop beau ?Serait-ce par modestie qu'on proteste ? Non, ce qu'on me reproche, c'est d'avoir fait le tableau sincère de notre avilissement politique et l'aveu salutaire de la crise morale que nous traversons. Devais-je donc broder une idylle et proclamer que tout est pour le mieux dans la république de Platon? Myopes que vous êtes, ô mes amis! Hâtons-nous de voir la paille dans notre oeil avant que nos ennemis ne nous jettent leur "poutre" dans les jambes... La monarchie peut se sauver par l'hypocrisie, la République ne peut se maintenir que par la vertu."

——:o:——

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada,1906 désigné "Loi des compagnies", il a été délivré sous le sceau du Secrétaise d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 27e jour d'avril 1911 constituant en corporation Gilbert Humphreys, manufacturier, John Royden Estey, ingénieur, Robert Taschereau, Thibaudeau Rinfret, et Rosario Genest, avocats, tous de la cité de Montréal,dans la province de Québec, pour les fins suivantes :— (a) Acheter, vendre et faire le commerce du fer et du minérai de fer et de leurs produits et de tous produits de même nature; (b) Extraire, manufacturer, préparer pour le marché, et vendre les dits produits et tous articles dans la fabrication ou la composition desquels le métal est un facteur, y compris l'acquisition par achat, extraction, fabrication ou autrement de tous matériaux, fournitures et autres articles nécessaires ou commodes pour servir dans l'exercice de la présente industrie, ou de quelque partie de cette industrie; (c) Faire le commerce ou exercer l'industrie de maitres de forges, de fabricants d'acier, de convertisseurs d'aciers, de propriétaires de houillères, de fabricants de coke, de mineurs,fondeurs, ingénieurs fabricants de ferblancs, et fondeurs de fer, dans toutes leurs diverses qualités; (d) Acquérir et entreprendre comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé à Montréal sous le nom et raison de "Dominion Architectural Ironworks Company, et aussi comme industrie active le commerce aujourd'hui fait à Montréal sous le nom et raison de "Dominion Machine et Barsin Company," et la totalité ou une partie des biens et engagements des propriétaires de ces industries s'y rattachant, et dans ce but conclure les conventions nécessaires à cette fin ; (e) Exercer toute autre industrie manufacturière ou autre que la compagnie jugera propre a être avantageusement exercée en rapport avec ce qui précède, ou de nature à augmenter directement ou indirectement la valeur de la propriété ou des droits de la compagnie, ou de les rendre profitables; (f) Acquérir ou entreprendre la totalité ou une partie des affaires, propriétés et engagements de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de propriété propre aux fins de la compagnie; (g) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, ou engagée dans une industrie qui peut être conduite directement ou indirectement à l'avantage de la présente compagnie; (h) Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou qui seront rendus pour placer ou aider à placer ou garantir le placement des actions du capital de la compagnie, ou autres débentures, débentures-actions ou autres valeurs de la compagnie ou relativement à la formation ou promotion de la compagnie, ou la conduite de ses affaires; (i) Tirer, faire accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements et autres instruments négociables ou transférables; (j) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou de toute partie de son entreprise pour la compensation que la compagnie jugera suffisante, et en particulier pour des parts, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (k) Faire tous les actes et choses ci-dessus en qualité de principaux, d'agents, entrepreneurs, fidéi-commissaires, ou autrement, et par ou par l'entremise de syndics, agents ou autrement, et soit seuls ou conjointement avec d'autres; (l) Faire tous les actes propres à atteindre les objets ci-dessus; (m) Et c'est l'intention que les objets spécifiés dans chaque paragraphe de la présente clause ne soient sauf lorsqu'exprimé autrement dans chaque paragraphe, ni limités ni restreints par induction ou déduction des termes d'aucun autre paragraphe, ou le nom de la compagnie. La Compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Dominion Architectural Ironworks Limited", avec un capital-actions de cent mille dollars, divisé en 1000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 27e jour d'avril 1911.

Thomas MULVEY
Sous-secrétaire d'Etat.

Perron, Taschereau, Rinfret & Genest, Procureurs.
18—4 ins.

AVIS DE FAILLITE

J.-G. BASTIEN
1854 rue Ste-Catherine Est.

Vente par encan public, mardi le 30 mai, 1911 à 11 heures a. m., au numéro 69 rue Saint-Jacques, l'actif suivant :

Marchandises sèches . . .	$1396.75
Garnitures du magasin . . .	256.25
	$1653.00

Le magasin sera ouvert pour inspection, lundi le 29 mai 1911.

Pour autres informations s'adresser aux curateurs soussignés.

P.-J. Chartrand,
P.-L. Turgeon
Curateurs Conjoints.
55 rue Saint-François-Xavier.

Marcotte Frères, Encanteurs.

Quebec, Montreal & Southern Ry,

Des trains partent de la gare Bonaventure pour Varennes, Verchères, Contrecoeur, St-Roch, Sorel, Yamaska, St-François du Lac, Pierreville, Labaie, Nicolet, St-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Becquets, Fortierville, comme suit: 7.45 a.m. et 4.50 p. m.

Le dimanche pour Nicolet et les stations intermédiaires à 8.00 a.m.

Napierville Jct. Railway

Un train part de la gare Windsor tous les jours sauf le dimanche à 4.30 p.m., pour St-Edouard, Napierville, Lacolle et Rouses Point.

Billets en vente aux guichets des billets du Grand Tronc pour les endroits dont les trains partent à la gare Bonaventure et aux guichets du C. P. R., pour Napierville Jct. Ry.

D. I. ROBERTS,
Gérant Général
Montréal.

I. L. LAFLEUR

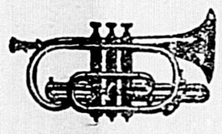
LIMITEE

IMPORTATEURS DE

Quincalleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yachts à Gazoline, Moteurs à Gazoline VIM.

Bateaux en acier "MULHN"

532-366 Notre-Dame O.
43 à 57 rue Dupré
Montreal



Charles Lavallée

Maison Fondée en 1852
35 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Téléphone Main 554

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUE EN FEUILLES

Assortiment le plus complet et meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux.

Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon France. York & Sons, de Grand Rapids, Mich.

HERNIE

VOICI LE MOMENT, avant les chaleurs, de vous prémunir contre les douleurs, les ennuis et les TERRIBLES DANGERS qui vous menacent, en adoptant L'APPAREIL IDEAL reconnu universellement comme une MERVEILLE DE CONFORT, de légèreté, de fraicheur, de souplesse, en même temps que de stabilité, de force et de précision scientifique— l'appareil breveté S. G. D. G. de M. A. Claverie, le célèbre savant de Paris.

Ne remettez pas à plus tard Allez de suite

970 Rue St-Denis, près Rachel
Lundi, Jeudi et Samedi, de 2 hrs à 5 hrs
Mardi, mercredi et vendredi, de 8½ à midi et de 7 hrs à 8 hrs p. m.
Tout conseil donné gratuitement.

MAISON DE CAMPAGNE

A vendre ou à louer

A vendre ou à louer à Ahuntsic,avenue Edouard VII, (près du Pont) joli cottage très confortable, à trois minutes des chars, construction de 1ère classe, 8 pièces et une salle de bains, chauffage à eau chaude, caves spacieuses et éclairées, écurie et remise pour voitures et automobile. Jardin potager. S'adresser par lettre B. P. 2509. 19—3 ins.

Hotel Arbour

Létourneau & Desormiers
Propriétaires
185 et 187
Boulevard St-Laurent

Liqueurs et Cigares de 1er Choix.
Tél. Bell Est. 4810 Montréal



Cie Générale Transatlantique

De New-York au Havre, Paris, (France)

Départs tous les jeudis à 10 a. m.

LA LORRAINE	1 Juin
LA PROVENCE	8 Juin
LA BRETAGNE, Supp. . .	10 Juin
LA SAVOIE	15 Juin
LA LORRAINE	22 Juin
CHICAGO (Supp.) . . .	24 Juin

Renseignements : GENIN, TRUDEAU & CIE, agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Fete Victoria

Entre toutes les gares au Canada, Fort William et l'Est; aussi à Détroit et Sault Ste-Marie, Mich., à Buffalo, Black Rock, Suspension Bridge et Niagara Falls, N.-Y., et aux gares du Pacifique Canadien dans le Vermont et le Maine, au

Prix d'un passage simple de 1ère classe.

Bon pour partir les 23 et 24 mai. Limite de retour, 26 mai 1911.

EXCURSIONS DE COLONS

A Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

16, 30 mai et chaque 2ème mardi ensuite jusqu'au 19 septembre. Billets bons pour 60 jours.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE: 218 rue Saint-Jacques, près du bureau de poste, Tél. Main 3732-3733, ou aux gares Windsor et Viger.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Le train de 10.30 entre Montréal et Toronto est le train populaire des hommes d'affaires.

Seule double voie ferrée

Entre MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

7½ HEURES A TORONTO

"International Limited"

(Le train le plus rapide du Canada) Quitte Montréal à 9 a. m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

ENTRE MONTREAL ET TORONTO. 9.00 a. m. 9.45 a. m., 7.30 p. m. 10.30 p. m.

Service d'élégants wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, nouveaux wagons-lits Pullman sur les trains de nuit.

EXCURSION DE COLONS

BILLETS ALLER ET RETOUR, à des prix très réduits pour l'Ouest du Canada via Chicago, en vente les 16, 30 mai; 13, 27 juin; 11, 25 juillet; 8, 22 août; 5, 19 septembre.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE 130 rue Saint-Jacques, Téléphone Main 6905 ou gare Bonaventure.

MONTREAL PARK & ISLAND RAILWAY COMPANY

HORAIRE
LACHINE

Du Bureau de Poste: Service de 20 minutes depuis 5.40 a.m., jusqu'à minuit.

De Lachine: Service de 20 minutes depuis 5.30 a.m., jusqu'à 12.45 minuit

SAULT-AU-RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL

De la rue St-Denis à St-Vincent de Paul: Service de 20 min. depuis 5.00 a.m., jusqu'à 8.30 a.m. Service de 30 min. depuis 8.30 p.m., jusqu'à 11.30 p.m.

De la rue St-Denis au Sault-au-Récollet seulement: Service de 40 min. depuis 12.00 minuit jusqu'à 12.40 a.m.

De St-Vincent de Paul: Service de 20 min. depuis 5.30 a,m. jusqu'à 9.00 p.m. Service de 30 min. depuis 9.00 p.m. jusqu'à 12.00 minuit. ...

Du Sault au Récollet: Service de 40 min. depuis 12.00 minuit jusqu'à 1.00 a.m.

MONTAGNE

De l'avenue Mont-Royal: Service de 20 min. depuis 5.40 a.m. jusqu'à 11.40 p.m.

De l'avenue Victoria: Service de 20 min. depuis 5.50 a,m. jusqu'à 11.50 pm

CARTIERVILLE

De l'avenue Mont-Royal:' Service de 20 min. depuis 5.40 a.m. jusqu'à 9.00 p.m. De l'avenue Mont-Royal: Service de 40 min. depuis 9.00 p.m. jusqu'à 11.40 p.m.

De l'avenue Victoria: Service de 20 min. depuis 5.50a.m. jusqu'à 9.10 p.m.

De l'avenue Victoria: Service de 40 min. depuis 9.10 p.m. jusqu'à 11.50 pm

De Cartierville: Service de 40 min. depuis 5.40 a.m. jusqu'à 6.20 a.m.

De Cartierville: Service de 20 min. depuis 6.20 a.m. jusqu'à 9.40 a.m.

De Cartierville: Service de 40 min. depuis 9.40 p.m. jusqu'à 11.40 p.m.

n.-o.

Rafraichissant— Nourrissant

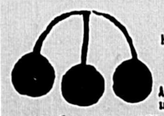
VIN MARIANI

Apéritif, avant les repas.
Digestif, après les repas.

Toutes les pharmacies. Partout

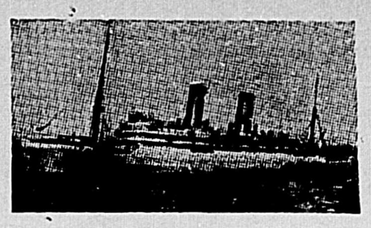


Nos dents sont très belles,naturelles,garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN.
62 rue St-Denis, Montréal



ARONSON & RUTENBERG
Prêteurs sur gages et bijoutiers.
118 rue CRAIG OUEST
Argent à prêter sur Diamants montres, bijouteries vêtements, fourrures et Nouveautés.

CANADIAN NORTHERN STEAMSHIPS LIMITED.



Royal Edward
Royal George

Turbiniers à triple hélice,

LA LIGNE ROYALE

La ligne rapide de la Malle Royale entre le Canada et la Grande Bretagne. Paquebots les mieux amenagés et absolument les plus rapides sur la Route Canadienne.

De Bristol	Départs	De Montréal et Quebec.
Mercredi, 31 Mai	Royal Edward	Mercredi, 14 Juin
" 14 Juin	Royal George	" 28 Juin
" 28 Juin	Royal Edward	" 12 Juillet
" 12 Juillet	Royal George	" 26 Juillet

Renseignements supplémentaires sur demande à tout Agent Maritime, Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent, ou à la Cie Canadian Northern Steamships Ltd., Edifice de la Banque Impériale, (en haut,) Montréal.

J'étais un Fort Buveur

Je buvais un litre de whiskey par jour

GUÉRI EN 72 HEURES



Si vous connaissez quelqu'un qui fait usage de l'alcool de différentes sortes, régulièrement ou périodiquement, laissez-moi lui envoyer mon livre gratuit, "Confession d'un Esclave de l'Alcool." Ce livre contient quelque chose d'important et explique comment on peut guérir rapidement un invétéré pour la boisson.

Je buvais d'abord de la bière, graduellement, je devins un tel ami de liqueurs fortes. Quand je buvais beaucoup, je n'hésitais pas à mettre mon habit sous engagement ou même à enfoncer la vitrine d'un débit de boisson pour me procurer de l'alcool. Pendant bien des semaines, j'ai bu tous les jours plus d'un litre de whisky ou de liqueurs différentes, ainsi que de la bière. J'allais naturellement de mal en pis.

J'ai ruiné mon commerce et ma santé, rendu misérable ma famille et éloigné de moi mes amis ; j'étais devenu pour tout le monde un sujet peu désirable, excepte pour les restaurateurs à qui j'apportais mon argent, et qui en échange me donnaient du poison. *"L'Alcoolisme est terrible."*

Pendant seize ans j'ai vécu ainsi, et l'on regardait mon cas comme désespéré. Je n'ai retiré aucun profit des différents remedes que j'ai pris, mais j'apporte aujourd'hui un **message joyeux** a ceux qui s'adonnent aux boissons alcooliques et a jeun.

Mères, Epouses et Sœurs

En allant de mal en pis, comme font tous les esclaves de l'alcool, j'ai obtenu d'une manière inattendu une véritable guérison. **Le remede m'a sauvé la vie.** Je suis redevenu un homme respectable, heureux d'être débarrassé de cet exécrable penchant. J'ai perdu rapidement et naturellement tout désir pour la boisson. J'ai pu de nouveau bien dormir mon estomac était revenu a son état normal. J'ai été guéri de rhumatisme et aussi d'autres maux qui, je le sais maintenant, étaient dûs à mon habitude de boire.

Guérison Merveilleuse de l'Ivrognerie

Trois jours ont suffi pour me guérir. Si je m'étais fié à mes propres forces, je serais encore un buveur, parce que tout esclave de l'alcool perd la volonté. Je suis tellement content d'avoir trouvé un remede véritable, que j'ai décidé de consacrer le restant de ma vie à faire disparaitre ce penchant chez les autres, dans le même cas. Pendant huit ans **j'ai fourni mon Traitement à plusieurs milliers d'hommes et de femmes qui étaient adonnés à la boisson.** Cette liste comprend un très grand nombre de personnes appartenant a toutes les classes: parmi elles se trouvent des personnes de haute tête et d'énergie physique. S'il m'était permis de citer les noms de ceux qui ont été sauvés par ce remede rapide et permanent, le public en serait étonné. Il y a des fonctionnaires publics, des avocats éminents, des banquiers, des prêtres, des marchands mant-cotes, des mécaniciens experts, des commis de confiance, des cultivateurs et d'autres de tout rang. **Je traite du secret dans ma brochure** que j'envoie **gratuite** a toute personne qui abuse de boisson. Le seul but de ma vie est de **guerir des ivrognes.** Je ne reçois de toute guerison, chaque victime a ma sympathie. Je garantis tout ce que je promets. Mon remede contient aux **buveurs qui s'enivrent d'une façon continue ou periodique.** Songez-y. Une guérison a la maison **complete et permanente de vendredi soir au lundi soir,** en toutes autres 72 heures. Je fournis aussi un traitement sûr, qui guérit a leur insu ceux qui boivent. **C'est la veritable methode secrète.** Hommes et femmes de tout âge guerissent et restent tels.

GRATIS

Aux parents, amis, patrons, je dis :—Si vous désirez guérir un buveur rapidement et d'une manière permanente, qu'il le sache ou non, et en toute sûreté, lisez ma brochure;—elle change le désespoir pour la joie.

gratuite a toute personne qui abuse de boisson. Le seul but de ma vie est de **guerir des ivrognes.**

L'Alcoolisme Guéri avec ou sans la Connaissance du Buveur

Je vous enverrai promptement et franco, ma brochure sous enveloppe simple. Elle traite de ma propre carrière de buveur invétéré, et de la manière dont j'ai obtenu une guérison complète. Je vous enverrai, par la poste, avec ce livre gratuit, **une foule de temoignages et d'approbations** de médecins, avec noms et adresses à l'appui de ce que je dis. Vous serez toujours heureux de la faire venir. **Succès garanti.** Correspondance strictement confidentielle. Mentionnez si la personne consent à être guérie ou s'il vous faut la guérir sans qu'elle le sache. Gardez cette annonce si vous ne pouvez écrire aujourd'hui. **Adresse :**

EDWARD J. WOODS, 534 Sixth Ave., 36 D, New York, N. Y.

AVIS.—La méthode de Monsieur Woods est sûre et certaine. Elle accomplit tout ce qu'il prétend et le prouve. Tout lecteur qui désire se débarrasser de l'habitude de boire, à la connaissance de quelqu'un ou secrètement, devrait faire venir cette brochure, de laquelle il y a une édition Française.

Pour éviter un trop grand malheur

Lorsque passe la mortalité dans votre milieu, le malheur est déjà assez grand, pour que vous songiez à vous éviter d'autres soucis.

Et c'est en vous joignant à l'ASSOCIATION DE FRAIS FUNERAIRES de la

Cie H. Bourgie, Limitée

$1.00 PAR ANNEE

que vous les épargnerez.

Vous vous protégerez contre les malheurs qui nous menacent tous. Demandez notre circulaire qui vous donnera tous les détails de notre organisation funéraire, et ce à quoi nous nous engageons au décès d'un de nos abonnés.

La Compagnie H. Bourgie,

LIMITEE.

Entrepreneurs de Pompes Funebres

Téléphone Bell Est 3175.

Succursale: 1460 Ste-Catherine Est, Tel. Bell Est 702. Marchands 1592
" 1929 Boulevard St-Laurent, Téléphone Bell St.Louis 250.

TEL. BELL EST 3381, 3382 — ETABLIE EN 1880

Epicerie St-Laurent

SUCCESSEUR DE L'EPICERIE ST-CHARLES.

Le plus grand assortiment de marchandises importées ou domestiques dans les Epiceries, Vins, Liqueurs.

Spécialité: Clarets, Fromages importés, Huile d'Olive, etc. Nous délivrons dans toutes les parties de la ville.

Nous donnons des coupons, valant 4 p.c.—Attention spéciale pour les ordres par la poste pour la campagne.

395 Boulevard St-Laurent

MONTREAL

LA

Garde-Robe d'Etee



En passant une revue de votre Garde-Robe, vous trouverez plusieurs articles qui, s'ils étaient nettoyés et teints, paraitraient comme neufs.

Ne jetez pas vos robes ni vos gants de l'année dernière, ni rien autre. Envoyez-les ici, et pour un prix minime, nous leur rendons la fraicheur et la délicatesse des teintes, comme s'ils venaient d'être faits.

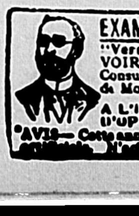
N'oubliez pas que la place pour avoir ces ouvrages bien faits et promptement, c'est chez

Dechaux Freres,

Teinturiers et Dégraisseurs

62 & 570 Ste-Catherine Est. TEL. E. 51-301

Ouvrage fait dans 24 heures



EXAMEN DES YEUX GRATIS. Guerison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric" nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal . . . . . **Le Spécialiste BEAUMIER**

A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue STE-CATHERINE est, Coin Av. Hôtel-de-Ville. MONTREAL

AVIS— Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité : Vous satisfaire. N'oubliez jamais, quelque soit votre besoin "à tout faire" la grande

PROPOS D'UN PARISIEN

Des plaques commémoratives viennent d'être posées sur diverses maisons parisiennes où trépassèrent François Coppée, Charles Garnier, Gustave Nadaud et Méhul.

J'ai habité une maison aussi illustrée par la mort d'un grand homme: mettons que ce soit Alcide Moulinet, poète. Si je ne donne pas le vrai nom de cet illustre personnage, c'est que je ne veux pas encourir la rancune de mon ancien propriétaire.

Car je ne conseillerai à personne d'habiter la maison mortuaire et surtout l'appartement d'Alcide Moulinet. Cela n'a rien de drôle de vivre dans un immeuble où veille une pareille mémoire: on n'est pas chez soi on est chez le grand homme. Cet escalier, il l'a monté; ce mur, il l'a frôlé; ce bouton de porte, il l'a tourné...

De temps en temps, des étrangers viennent frapper à ma porte, ou plutôt à la porte d'Alcide Moulinet.

—Voulez-vous me permettre de visiter ?... Nous sommes des admirateurs du poète.

Comment refuser ? Il me fallait même expliquer à ces importuns :

—Oui, c'est ici qu'il écrivait... C'est dans cette pièce qu'il a dépouillé son enveloppe mortelle.

Bien mieux: un de ces admirateurs partit un jour avec ma montre qu'il avait aperçue sur une cheminée, la cheminée d'Alcide Moulinet ! Indirectement, elle constituait, c'est bien certain, un précieux souvenir du maître — d'autant plus précieux qu'elle était en or.

Bref, je me suis hâté de donner congé. Depuis j'ai toujours habité des immeubles où, seul, Tartempion est mort.

Clément VAUTEL.

—) x (—

CONGRES DE LA LANGUE FRANCAISE

Au Canada

Par une délibération prise le 14 février dernier, la Société du Parler Français a convoqué, à Québec, pour 1912, un Congrès de la Langue française au Canada. Ce Congrès, dès à présent assuré d'adhésions et de participations marquantes, s'organise, sous le patronage de l'Université Laval, par les soins d'un Comité que la Société elle-même a constitué parmi ses membres, et qu'elle a chargé de cette mission.

Il n'est pas nécessaire d'appeler longuement l'attention de nos compatriotes sur l'intérêt que présente cette entreprise et sur les résultats qu'on peut en attendre, à un moment où les efforts pour la conservation et la culture de notre langue doivent se multiplier et se faire plus énergiques que jamais.

Le Congrès est convoqué pour l'étude, la défense et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 9e jour de mai 1911, constituant en corporation Joseph Duncan et William Duncan, marchands de bois, Joseph Eugène Charbonneau, notaire, Roméo Cusson, clerc de notaire, et Alice Turgeon, sténographe, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec,pour les fins suivantes :—(a) Acheter ou autrement acquérir et prendre à son nom comme industrie active et exercer et continuer à exercer l'industrie des propriétaires de scieries, manufacturiers et marchands de bois ci-devant et présentement exercé par la société "J. & W. Duncan", de la cité de Montréal, et dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, et tous les biens et engagements s'y rapportant, aux termes et conditions qui seront agréés, et en effectuer le paiement complet ou partiel par l'émission d'actions entièrement acquittées, obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie; (b) Acheter ou autrement acquérir et prendre à son nom la totalité ou une partie de l'entreprise, industrie, propriété, biens et engagements de tout particulier, maison ou corporation exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou en possession de propriété convenable aux fins de la présente compagnie; (c) Exercer dans toutes ses spécialités l'industrie de manufacturiers et marchands de bois de construction, et autre bois et bois à pâte, et manufacturer, produire, acheter, vendre, importer et exporter et céder du bois, des billes de sciage, bois de contruction et toutes autres sortes de bois et articles dans la fabrication desquels le bois est employé; (d) Acheter, louer ou autrement acquérir des immeubles, terrains, locations droits de surface, concessions forestières, terres à bois et droits de coupe, lots de grève, droits riverains et autres droits, privilèges, immunités, servitudes et licences de toutes sortes, et les vendre, les céder, échanger ou en disposer autrement; (e) Améliorer et développer des rivières et lacs et construire et entretenir des réservoirs, canaux, barrages, digues, estacades et autres ouvrages et installations de toutes sortes; (f) Construire, acheter ou autrement acquérir des vaisseaux à vapeurs, chalans, remorqueurs ou tout autre genre d'embarcations ou bateaux pour la navigation intérieure ou maritime, et les employer et les exploiter; (g) Construire, acheter, louer ou autrement acquérir des bassins de radoub, jetées, piles, quais entrepôts, élévateurs ou autres bâtisses ou ouvrages pouvant être utilisés en rapport avec l'industrie de la compagnie; (h) Construire et exploiter, pour les fins de l'industrie de la compagnie des tramways et voies d'évitement sur les terrains possédés ou contrôlés par la compagnie; (i) Acheter, louer ou autrement acquérir et ériger et construire, et entretenir et exploiter des scieries et moulins à bois, et s'engager dans l'industrie de la fabrication du bois de construction et autres bois de toutes sortes et de toutes description, et les préparer pour le marché; (j) Acheter, louer ou autrement acquérir et ériger et construire et entretenir et exploiter des fabriques de pâte de bois et de papier, et manufacturer,importer, exporter et céder du papier de pâte de bois et des substituts de toutes sortes et de toutes description pour le papier et leurs matières premières, pâtes, préparations, mixtures produits chimiques, dissolvants et combinaisons employés ou pouvant être employés en rapport avec la dite industrie; (k) Acquérir par achat, bail ou autrement et utiliser et développer des chutes d'eau et autres forces pour la production d'électricité et de force pneumatique, hydraulique ou autre énergie et construire et entretenir des poteaux et lignes de transmission pour la distribution de la force motrice et pour les fins générales de l'industrie de la compagnie pourvu toutefois que toutes ventes, distribution et transmission de force électrique, hydraulique ou autre énergie au-delà des terrains de la compagnie soient subordonnées aux règlements locaux et municipaux à cet effet; (m) Acquérir en totalité ou en partie, l'achalange, les droits de propriété et les biens, y compris toute option, concession ou choses semblables de tout particulier, maison, association ou corporation, et les payer en totalité ou en partie en deniers comptants ou en obligations ou émettre et distribuer en paiement total ou partiel de ces choses des parts entièrement acquittées et non-cotisables du capital-actions de la compagnie, souscrites ou non; (n) Eriger, construire ou autrement acquérir, gérer, entretenir, exploiter, louer, arrenter, vendre et aliéner toutes les bâtisses, magasins, entrepôts, boutiques, dépôts, bureaux, maisons de pension, hôtels, logements, camps, chantiers, caches, écuries de louage et autres constructions nécessaires ou convenables à l'exploitation de l'industrie de la compagnie, y compris le pouvoir d'ériger, construire et établir et entretenir ou conduire à aider à l'érection, la construction et l'établissement, l'entretien ou la conduite de clubs et les autres bâtisses nécessaires ou convenables pour l'usage des employés de la compagnie et autres, et les exploiter, arrenter vendre ou en disposer autrement; (o) Vendre ou autrement, céder, en totalité ou en partie, la propriété, les biens, les droits, l'entreprise ou l'achalandage de la compagnie et accepter, en paiement complet ou partiel, des deniers comptants, obligations, actions ou autres valeurs de toute autre corporation ou compagnie; (p) Demander, acheter ou autrement acquérir tous brevets, permis, concessions et choses semblables conférant un droit exclusif, co-exclusif ou limité d'utiliser toute information secrète ou autre se rapportant à toute invention ou procédé, et rendre profitables,vendre, arrenter, ou autrement céder ces brevets, permis ou concessions; (q) Acquérir et détenir, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, et vendre ou autrement céder des actions, obligations, valeurs ou entreprises de toute autre compagnie ayant pour l'un de ces objets l'exercice des pouvoirs de la compagnie et transférer ses entreprises ou biens à une compagnie semblable ou se fusionner avec elle; (r) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie est autorisée à exercer, ou pouvant être conduite de manière à profiter à la présente compagnie, directement ou indirectement; (s) Acquérir par achat ou autrement détenir, vendre et céder l'industrie, les biens, l'achalandage, les actions ou valeurs de toute compagnie ou corporation exerçant une industrie en totalité ou en partie semblable à celle de la présente compagnie et généralement faire toutes les choses et exercer les pouvoirs et faire toutes les opérations se rapportant à l'accomplissement des objets pour lesquels la présente compagnie est constituée en corporation; (t) Faire toutes les choses autorisées par les présentes soit seuls ou avec d'autres ou comme facteurs, fidéicommissaires ou agents; (u) Faire tous les autres actes et choses propres à l'accomplissement de la totalité ou d'une partie des objets ci-dessus ou s'y rapportant, et exercer toute industrie, manufacturière ou autre, réliée aux fins et objets ci-dessus désignés et que la compagnie croirait pouvoir exercer convenablement ou de nature à augmenter directement ou indirectement la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables; (v) Les pouvoirs conférés en vertu de chacun des paragraphes ci-dessus, ne seront ni limités, ni restreints, par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe. La Compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "J. & W. Duncan, Limited", avec un capital-actions de deux cent cinquante mille dollars, divisé en 2,500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du secrétaire d'Etat du Canada, ce 11e jour de mai 1911.

Thomas MULVEY.
Sous-secrétaire d'Etat

Charles Joseph Eugène Charbonneau,
Notaire des requérants.
20—4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 31e jour de mars 1911, constituant en corporation Joseph Raoul Genin et Joseph Arthur Trudeau, marchands, Adélard Gravel, comptable, Joseph Raymond Déry et Joseph Gustave Trudeau,voyageurs de commerce, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active et étendre et exercer le commerce de Genin, Trudeau et Cie." en la cité de Montréal, comme commerçants de tabac et de cigares, nouveautés, articles de culte, et comme agents pour les compagnies de chemins de fer et de paquebots, ainsi que tous ses biens et appartenances,et se charger de tous les engagements relatifs au dit commerce, et les payer en actions acquittées et noncotisables de la présente compagnie; (b) Manufacturer, acheter, vendre, importer, exporter et faire le commerce de toutes sortes de tabacs et de produits du tabac; manufacturer, acheter, vendre, importer, exporter et faire le commerce de tous articles de fumeurs,pipes, cigares et porte-cigarettes, cendriers, porte-pipes, et généralement tous les autres articles et choses qui sont généralement vendues dans le commerce du tabac, produits du tabac et accessoires de fumeurs, manufacturer, vendre, importer, exporter des rosaires, livres, médailles, ornements d'église et généralement tous les articles en marchandises destinés à des fins religieuses; (c) Faire des opérations d'agents de chemins de fer, de paquebots, agents d'expédition et de touristes, faciliter les voyages et procurer aux touristes et voyageurs et leur vendre des livres, ou autrement faire des arrangements pour les billets d'entier parcours, les billets d'aller et retour, les wagons-lits, les sièges réservés et logements aux hôtels et agir comme agents pour "La Compagnie Générale Transatlantique", et les chemins de fer français; (d) Agir comme agents pour les commerçants, négociants et fabricants d'articles semblables à ceux que la présente compagnie est autorisée à fabriquer et prendre; (e) Demander, acheter ou acquérir autrement tous brevets, brevets d'invention, octrois, licences, baux, concessions et autres choses semblables conférant un droit exclusif ou limité d'utiliser ou toute information secrète ou autre concernant toute invention qui pourrait être employée pour aucune des fins de la compagnie ou dont l'acquisition pourrait sembler profitable à la compagnie, directement ou indirectement, et employer, et exercer, développer ou accorder des permis pour leur usage ou autrement faire valoir les biens, droits, intérêts ou autres informations ainsi acquises ; (f) Exercer toute autre industrie manufacturière ou non que la compagnie jugera propre à être avantageusement exercée en rapport avec ce qui précède, ou censée pouvoir augmenter directement ou indirectement la valeur de la propriété ou des droits de la compagnie, ou de les rendre profitables; (g) Acheter, acquérir, recevoir, posséder et disposer de parts du capital-actions, et des obligations, débentures, débentures-actions d'autres compagnies, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi; (h) Rémunérer les employés et serviteurs de la compagnie et autres en proportion ou a même les rendements ou profits de la compagnie ou autrement, selon que les actionnaires le jugeront à propos, et convertir ces rendements ou profits ou proportion en actions entièrement ou partiellement acquittées de la compagnie; (i) Conclure des arrangements avec d'autres corporations commerciales et individus au sujet des risques; (j) Aider, protéger et accommoder par garantie, endossements, avances de deniers ou concessions toute personne ou compagnie avec laquelle la compagnie est en relation d'affaires; (k) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active toute propriété ou commerce appartenant actuellement ou qui appartiendra plus tard à tout individu ou compagnie, constituée en corporation ou non, et tous et chacun des biens et engagements de tel individu ou compagnie, constituée en corporation ou non, et payer le propriétaire ou les propriétaires respectivement, pour l'acquisition de cette industrie par l'émission à tel propriétaire ou propriétaires à son ou ses fondés de pouvoirs des parts du capital-actions de la compagnie, ou par l'émission d'obligations ou débentures imputés sur la totalité ou sur une partie de la propriété de la compagnie; (l) Vendre ou autrement disposer de toute partie de la propriété immobilière ou autre propriété possédée par la compagnie pour la compensation et aux termes et aux conditions que les directeurs jugeront convenables et accepter les deniers comptants, parts, débentures, stock ou valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, en plein paiement ou en paiement partiel de telle propriété; (m) Se fusionner avec toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable en tout ou en partie à celle de la présente compagnie; (n) Emettre la totalité ou une partie du stock de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables en plein paiement ou en paiement partiel de toute propriété mobilière ou immobilière ou autres biens acquis ou arrentés par la compagnie, ou en paiement de franchises acquises par la compagnie, ou pour to ute autre considération que les directeurs jugeront avantageuses à la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Genin, Trudeau & Cie, Limitée", avec un capital actions de trois cent mille dollars, divisé en 3,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 11e jour d'avril 1911.

Thos. MULVEY.
Sous-secrétaire d'Etat.

Kavanagh, Lajoie et Lacoste, Procureurs. 17—4ins

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de ma 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunny, avocat, et Rena Knoulton, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Faire les affaires en général d'entrepreneurs et constructeurs, charretiers et expéditeurs dans toutes les diverses branches d'iceux;

Faire les affaires de marchands d'immeubles, agents d'assurance et agents en général ;

Acheter, louer, maintenir, hypothéquer et posséder des immeubles et toute autre sorte de propriété, et engager tout intérêt personnel et droit y ayant rapport;

Aider à l'avancement ou développement de toute compagnie ou corporation dans le but de faire des affaires semblables, en tout ou en partie, à celles de cette compagnie ou y ayant rapport ;

Acheter, acquérir, posséder et vendre des droits de patentes, lettres patentes, procédés, devis, clientèle et autres droits ayant rapport aux affaires que cette compagnie est autorisée à faire;

Souscrire pour, et acquérir et posséder soit comme patron ou agent et absolument comme propriétaire ou par voie de garantie collatérale, et échanger, engager ou placer autrement les actions du capital-actions, obligations ou débentures de toute compagnie ou corporation dans laquelle la compagnie est ou sur le point de devenir financièrement intéressée, ou avec laquelle elle a ou sur le point d'avoir des relations d'affaires, nonobstant les dispositions de la section 44 de la dite loi;

Vendre, louer ou placer autrement les biens et entreprise de la compagnie ou toute partie d'iceux,pour telle considération que la compagnie peut juger à propos, et en particulier pour actions, débentures, obligations ou garanties de toute autre compagnie;

Entrer en arrangement pour le partage des profits avec toute personne ou compagnie engagée ou sur le point d'être engagée dans toutes affaires de nature que cette compagnie est autorisée à s'engager, et de prendre des actions et garanties de toute telle compagnie et de les vendre, posséder ou émettre de nouveau, avec ou sans garantie, ou en faire le commerce autrement;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant les mêmes objets que ceux de cette compagnie;

Acheter ou acquérir autrement toutes affaires semblables en caractère et objets aux affaires de cette compagnie;

Agir comme agents pour toute compagnie, société ou personne faisant les mêmes affaires;

Tirer, faire, accepter, et endosser des billets promissoires, lettres de change ou autres instruments négociables;

Faires les affaires, soit manufacturées ou autrement qui peuvent paraitre à la compagnie capables d'être conduites à son avantage;

Distribuer parmi les membres de la compagnie en espèces, toutes actions, débentures, garanties ou propriétés appartenant à la compagnie;

Payer tous services rendus à, et tous biens et droits acquis par la compagnie, de telle manière qu'il peut être jugé à propos, et en particulier par l'émission d'actions ou garanties de la compagnie créditées comme complètement ou en partie payées, sous le nom de "National Realty & Building Company", avec un capital total de vingt mille piastres ($20,000.00) divisé en quatre cents actions de cinquante piastres ($50.) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de mai 1911.

Jos. DUMONT.
Sous-secrétaire de la province

Elliott & David, Avocats des requérants.
9—4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des letttes patentes en date du 19e jour d'avril 1911, constituant en corporation MM. Robert Taschereau, avocat et Conseil du Roi, Thibaudeau Rinfret, Rosario Genest,avocats, J.-A. Trotwood Richards,comptable, et Victor Béïque, étudiant en droit, de Montréal, pour les buts suivants :

Faire le commerce général d'immeubles, louer, acheter et transiger sur les immeubles;

Transiger et négocier avec toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires et généralement faire toutes les opérations nécessaires au commerce d'immeubles, sous le nom de "Island City Realty Incorporated", avec un capital total de cinq cent mille piastres ($500,000.00) , divisé en cinq mille (5000) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour d'avril 1911.

Jos. DUMONT.
Sous-secrétaire de la province.

Perron, Taschereau, Rinfret et Genest, Avocats des réquérants.
17—4ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. Wilfrid Duquette, industriel, William Thomas Heney, courtier en immeubles, Wilfrid Bessette, avocat, Oscar John Miller, marchand, Alfred Gauthier, rentier, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Acquérir par achat ou autrement, louer, occuper, posséder des terrains, maisons et autres choses ou droits immobiliers pour des fins de spéculations et les aliéner ou les donner en bail;

Développer et améliorer tout terrain par elle occupé, posséder pour des fins de culture ou de construction;

Construire, réparer, démolir des maisons ou autres bâtiments, ou faire tels travaux par des constructeurs entrepreneurs et autres et de leur faire des avances d'argent;

Exercer l'industrie et le commerce de constructeurs et d'entrepreneurs pour toutes sortes de travaux;

Faire le commerce de nouveautés, épiceries, quincalleries ou tout autre commerce en gros et en détail.

Faire le commerce de l'argent par prêts sur billets, obligations hypothécaires ou autres, ventes à réméré, constitutions de rentes, achats et ventes d'obligations, débentures ou titres semblables ;

Emprunter des capitaux par billets, obligations, hypothèques, débentures ou sous d'autres garanties convenables;

Vendre des actions à d'autres compagnies et les racheter, acheter des actions d'autres compagnies et les vendre;

Vendre, aliéner totalité ou partie de ses propriétés, droits ou entreprises, sous le nom de "Outremont Annex Land Company", avec un capital total de deux cent cinquante mille piastres ($250,000.00) divisé en deux mille cinq cents (2500) actions de cent piastres ($100.00), chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province ce 6e jour de mai 1911.

Jos. DUMONT.
Sous-secrétaire de la province.

Wilfrid Bessette, avocat, Procureur.
19—4 ins.



DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
125 ANS

Regal
IL est pur — demandez à votre docteur quelles sont les qualités du
Regal Lager
Il apporte les propriétés bienfaisantes et rafraîchissantes de la bière brassée suivant le vieux procédé par excellence.
Agent pour Montréal :
George Sorgius, 35, rue Rivard.
Telephone Est 1194.

Le Restaurant de...
l'Hotel Windsor
L'on peut y faire preparer des Lunchs et Diners particuliers.
En s'adressant au Maitre d'Hotel.

CAFE DES NOUVEAUTES
Grill Room.—Salons Particuliers.
Cuisine Francaise.—Liqueurs et Cigares de Choix.—Chambres a Louer.
83, Rue Ste-Catherine Est, - Montreal.

COGNAC BOUQUET
COGNAC MEDICO-TONIC
COGNAC ★★★-V.S.O.-V.V.S.O.R
COGNAC 1847
LUCIEN-FOUCAULD & Cie
COGNAC
AGENTS:
HUDON & ORSALI
MONTREAL

"Frisco"
C'est le meilleur GINGER ALi sur le marché.—Un Breuvage exquis, pour les gourmets.
Donnez vos ordres à
Frisco Pure Soda Water Company
392 St-Dominique. Tél. Bell Est 2897

Joseph Fortier
Enregistré
Fabricant-Papetier, Négociant
Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief.
Magasin de Papeterie Mercantile Exportation, Fabrication, Importion.
310 NOTRE-DAME OUEST, Coin St-Pierre

A LOUER
Magnifique chambre meublée, tout le confort moderne, usage du téléphone. S'adresser à 18 rue Ste-Famille.


PRENEZ MA PAROLE
Vous n'avez jamais gouté à un Whisky plus délicieux, même parmi les veilles liqueurs, que
Corby's
"Special Selected" Rye Whisky
Le whisky le plus doux qui soit connu.

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing Co., 306 rue St-Paul.
A. LEROUX, Gérant.

salaire.

Après tout, comme me disait l'au-

aient des poupées en réglisse; des

L'amiti[illegible] un parapluie qui se retourne dès qu'il fait mauvais temps.

réal.

tawa.

OLD MULL
OLD MULL SCOTCH
OLD MULL

L'ecole des Hautes Etudes

Le bilan d'une année scolaire — Une comédie

On trompe le public

Mardi dernier, le 23 mai, on lisait dans la "Presse" :

"Fin des cours et des examens.— Treize candidats subissent avec succès les épreuves de fin d'année à l'Ecole des Hautes Etudes.

"La clôture solennelle des cours, etc....

Sautons, si vous le voulez bien, par dessus la "clôture" solennelle, et arrivons aux faits.

Treize candidats, dit M. de Bray— du moins, s'il n'a pas écrit lui-même l'article en question, il l'a certainement inspiré, car lui seul avait autorité pour communiquer ces renseignements au public, — "treize candidats ont subi avec succès l'examen qui leur donne droit d'entrer en seconde année." Suit la liste des étudiants heureux.

Eh ! bien, tout cela est faux; on saura comment un peu plus loin.

Voyons un peu tout d'abord quelle sorte de-cours les élèves ont suivi cette année.

Voici les principaux :

1.—Un cours de chimie, DICTE SANS AUCUNE DEMONSTRATION, le laboratoire n'étant pas encore installé.

2.—Un cours de Comptabilité Scientifique, DICTE SANS AUCUNE DEMONSTRATION PRATIQUE.

3.—Un cours de Géographie, de Cosmographie et de Géologie, dicté sans aucune pièce démonstrative.

4.—Un cours de mathématiques absolument nul, — nous préférons ne pas dire pourquoi.

Quant aux cours secondaires, nous n'insisterons pas; ceux que donnait M. Monpetit furent certainement les plus intéressants, seul le jeune et distingué professeur d'Economie Politique donnait aux Hautes Etudes le ton d'une université.

Les examens arrivèrent. Les étudiants, après avoir compilé toute l'année se virent en face d'un nombre de paperasses couvertes à la hâte d'un griffonnage souvent indéfrichable. Et pas le moindre petit manuel pour aider à compléter les notes du cours—tant mieux pour ceux qui possédaient une encyclopédie quelconque.

En vain, toute l'année, les étudiants avaient-ils demandé qu'on leur indiquât quelques ouvrages de sciences commerciales: il fallait se contenter des cours dictés—et Dieu sait à quelle allure parfois !

A-t-on déjà vu faire un cours universitaire sans traités d'aucune sorte ? C'est de la négligence coupable, ou un désir plus coupable encore d'abrutir les élèves. Depuis 25 ans que des écoles similaires existent en Belgique et en France, on doit avoir dans ces institutions des manuels appropriés à l'enseignement qui y est donné; pourquoi n'en pas faire autant à Montréal ? Il y a là une lacune à combler.

Cependant, nos étudiants ne se rebutèrent pas. Courageusement—pour ne pas dire idiotement — ils se mirent à préparer leurs examens, bien décidés toutefois, à omettre la chimie, car la chimie sans démonstration ça n'est pas praticable: il serait tout aussi sensé d'apprendre le piano sur une table. Tant bien que mal, on passa l'examen écrit; par bonté de coeur, sans doute, on accorda la cote exigée par les règlements de la charte de l'Ecole à ceux qui ne l'avaient pas obtenue (en Chimie).

Arrive l'examen oral: c'est ici, que la comédie commence.

Plusieurs élèves exaspérés, indignés de toute l'affaire, refusent carrément de subir l'examen de chimie.

"—Ah ! ne faites pas cela, leur dit-on, voyez dans quelle situation vous allez nous mettre; dites seulement un mot, et nous vous donnons votre moyenne". (!!!)

Quelques étudiants persistèrent dans leur refus et se retirèrent; d'autres, plus diplomates, acceptèrent le compromis; mal lui en prit cependant, à l'un de ces derniers, car le professeur de chimie l'immola quand même à sa rancune.

Voilà comment les examens se sont passés aux Hautes Etudes en l'an de grâce 1911.

Mais ce n'est pas tout. Parmi les étudiants qui avaient refusé de subir cet examen oral,—et qui, par le fait même, comme dans toute université qui se respecte, avaient encourt l'exclusion,—ils s'en trouvaient quelques-uns auxquels on tenait tout particulièrement, tant pour leur talent que pour le témoignage de confiance en la direction de cette nouvelle université que donnait, vis-à-vis du public, leur présence dans cette institution. Il s'agissait donc de ne pas les laisser partir ainsi, ceux-là. On leur promit de "régulariser" la situation et aujourd'hui, ils sont comptés parmi les 13 élus à la 2ème année.

Faisons un peu maintenant le bilan de cette première année qui ne promet guère pour les suivantes, à moins qu'il ne se produise un changement radical.

Le gouvernement provincial a donné environ $78,000,00 (intérêts sur le coût de la construction, salaire des professeurs, entretien de la bâtisse). L'entretien des étudiants a dû coûter à leurs parents environ $200 chacun, en moyenne, soit, pour 20: $4,000.

Et si nous ajoutons en outre que plusieurs de ces jeunes gens ont laissé des positions bien rémunérées pour parfaire leur instruction commercia-Canada, et c'est là qu'ils se forme-Paie, Baptiste !

Or, l'année a été un fiasco, car, à peu de chose près, il semble bien que les élèves n'aient rien appris de nouveau.

Comment, maintenant, pourrions-nous lire sans perdre notre sérieux, ces lignes de M. de Bray.

"Après avoir exprimé sa satisfaction pour le SUCCES RELATIF obtenu la première année,—admirons la candeur de ce SUCCES RELATIF — il (le directeur) leur dit de conseiller à leurs amis qui tâtonneraient encore pour trouver leur voie, l'entrée à l'école qu'ils fréquentent eux-mêmes. L'avenir des hommes d'affaires entendus s'annonce très brillant au Canada, et c'est là qu'ils se dormeront."

La "Presse" ibid).

Sincèrement, M. le directeur, pensez-vous que ces jeunes gens vont vous faire une réclame enthousiaste ?

Trois ou quatre étudiants, déjà dégoûtés, paraît-il, ont déjà quitté l'institution depuis Pâques; chose certaine, il y avait plusieurs défections aux examens et ce, parmi les meilleurs. Selon nous, tous auraient agi sagement en quittant depuis longtemps cette galère à l'aspect mirobolant, où bien des illusions ont du s'évanouir tristement.

Conclusion: cette école de Hautes Etudes est une blague colossale et si nous ne croyions à la sincérité des promoteurs, qui en espéraient le plus grand bien, nous dirions que c'est un scandale financier comparable aux plus jolis carottages de notre histoire parlementaire.

Jean d'ACRE.

—) o (—

LA VERITE

L'aïeule s'impatiente et frappe nerveusement le bord de son assiette avec son couteau. Elle roule dans sa bouche un morceau de tartine qui ne veut pas passer.

—Mais on n'apportera donc pas le thé, je ne puis manger sec moi !

Quand la théière fumante fait son apparition, la petite vieille se trémousse sur sa chaise, ses narines frissonnent, ses lunettes dansent sur son nez, ses petits yeux pétillent de plaisir. Elle hume l'arôme de la boisson ambrée comme un pochard l'odeur du whisky et déguste sa tasse de thé à petites gorgées, en faisant claquer sa langue. Elle mange peu, et butine sur la table comme un oiseau, une feuille de salade, une fraise, grignote un crouton de pain sec, mais elle boit ferme. Sa bonne humeur lui revient, elle jacasse sans trêve, raconte des histoires de son jeune temps, taquine ses petites filles, fait une risette à bébé. On dirait vraiment que la "verte" lui a monté à la tête. Car, sa boisson favorite ce n'est pas le vulgaire thé noir des Anglais, la tisane qui goûte le tabac, c'est le thé vert, cette liqueur mordante, qui blanchit les lèvres et crispe le gosier, la liqueur couleur de feuille d'automne et qui continue dans la bouilloire la chanson des jours ensoleillés.

L'aïeule passe sa tasse de nouveau, implorant sa fille des yeux.

—Maman, il faut être raisonnable, vous ne dormirez pas cette nuit. Vous savez ce que le médecin a dit?

—Dame ! il est payé pour dire quelque chose, il ferait mieux de s'interdire ses "John Collins" journaliers. Mais regarde donc, je n'ai plus ni chair, ni graisse, ni estomac, ni poumons, je ne suis plus qu'une vieille pigouille qu'il faut fouetter pour mettre en mouvement. C'est moi qui me sens; après ma tasse de thé je suis toute ravigotée. D'ordinaire, on laisse sa raison au fond du verre, moi je retrouve mon esprit dans ma tasse de thé... et bien d'autres choses... si vous saviez.

Et par un mouvement machinal la vieille renversa sa tasse dans sa soucoupe, la fit tourner trois fois et de son doigt crochu comme une griffe de perroquet, l'accrochant par l'anse, l'éleva à la hauteur de ses yeux et grave comme une pythonisse de Delphes, se mit en frais de défricher les hiéroglyphes que les feuilles détrempées dessinaient sur le fond transparent de la porcelaine. Son regard de voyante apercevait là tout un monde en miniature: route, châteaux, jardins, maisonnettes, champs de bataille, cimetières, une humanité primitive grouillait là : "hommes de bon cœur" et traîtres, gens de loi, et plaideurs, amoureux et jaloux, coquettes, intrigantes ou amies — des animaux aussi, coqs ou oiseaux—bon signe ! Les personnages parlaient, des aventures se nouaient et se dénouaient. Malheur ! si quelques gouttes verdâtres tremblaient au bord de la tasse, il y avait des pleurs de versés.

—Grand'mère, tu n'as pas de "cavalier" toi, regarde donc dans ma tasse plutôt, fit une gentille brunette en appuyant câlinement sa tête sur l'épaule de la "tireuse de thé".

Toutes les tasses se tendirent.

—Moi ! Moi !

Jusqu'à bébé qui passe son gobelet.

L'aïeule mettait complaisamment sa science divinatrice au service de chacun :

—Toi, Alice, tu vas recevoir une lettre.

—De bonnes nouvelles, au moins ?

—Oui. Yvonne un grand blond veut faire ta connaissance, méfie-toi, il ne me dit rien de bon.

—Quel dommage, moi qui aime tant les blonds.

—Toi, bébé, tu as trop de bobo, prends garde cette nuit.

La vieille reprend sa tasse et tombe dans une longue contemplation. Que voit-elle ? Sa jeunesse peut-être surgissant du passé nébuleux, ses amours qui ressuscitent, les événements qui se raniment ? N'interroge-t-elle plus l'avenir, à quel âge met-on les scellés sur son coeur ? Jamais ! On tombe dans la fosse plus illusionné, plus attaché à l'existence, les contours du songe sont peut-être plus imprécis, les visions plus vagues, mais sa griserie nous empêche de voir l'abîme où nous tombons. O la bienheureuse ivresse qui nous arrache à l'horrible vérité, qu'elle nous vienne de l'opium, du hachich, du café ou même du thé, il faut lui rendre grâce. Seulement le vin n'est pas toujours le grand coupable qu'on dit. On s'enivre de sa chimère, on s'exalte de ses enthousiasmes. Certaines gens n'ont pas besoin de s'ingurgiter un flacon de gin pour divaguer, se croire millionnaires ou même maîtres de leur destinée. Pour beaucoup l'alcool est un prétexte, ceux qui ont l'instinct de marcher à quatre pattes, de battre leurs femmes, de casser les meubles, se mettent en état d'ébriété: le vin colore leur folie ou leur brutalité. C'est la flamme et nous lui fournissons la matière à combustion. Est-ce que nos Canadiennes ne sont pas aussi passionnées pour leur tasse de thé qu'un ivrogne pour l'absinthe? Telle femme de peine se passerait plutôt de pain que de thé.

Quand on supprimerait les estaminets ou les five-oclock, on n'aura pas tué l'ivresse ou la furia des potins ! On trouvera moyen de prendre des "brosses" à l'eau d'érable. L'humanité serait bien dégoûtante si elle accomplissait à froid ses turpitudes, ses crimes et ses boucheries. Quand elle ne pourra plus s'abriter derrière cet écran: "Je ne savais ce que je faisais!" qu'arrivera-t-il ?

O homme que je te plains, s'il te faut devenir conscient toujours! Plus de baisers de réconciliation, plus de lune de miel redorées, de bonheurs recollés, d'innocences régénérées! Tremble ! si tout doit être compté.

LISETTE.

—) o (—

LES JOURNALISTES

Monsieur le rédacteur,

Si vous voulez compléter votre dossier sur la manière employée pour diffuser le nationalisme dans nos collèges classiques, donnez-vous la peine de jeter un coup d'oeil sur le dernier volume de l'abbé Camille Roy intitulé: "Littérature Canadienne" ou quelque chose d'approchant.

Ce livret destiné à compléter nos manuels de littérature, est enseigné aux élèves de Belles Lettres et fait partie, si je ne me trompe, du programme des études classiques, en rapport avec le Baccalauréat.

L'abbé Roy écrit tout naïvement que les journalistes canadiens-français de l'heure présente sont: MM. Henri Bourassa, Omer Héroux, Jules Dorion, Abbé d'Amour, Amédée Deneault, Jules Fournier, Olivar Asselin, etc.

Il ne manque que Jean Dumont pour avoir une collection complète.

De Dansereau, de Langlois, de Barthe, de Prévost, de Rinfret, de Fauteux, il n'en est guère question.

Croyez-moi, cher Monsieur, votre dévoué,

X.....

Québec, 22 mai.

—:o:—

SIMPLE QUESTION

Nous détachons ce qui suit de la "Croix" :

"M. Robillard, député de Saint-Jacques, s'est tout simplement désisté de sa poursuite contre nous, et il l'a fait de bon gré, en catholique qui ne veut pas coopérer à l'oeuvre de la maçonnerie. Il paye ses frais et nous payons les nôtres. A tout événement, nous nous sommes rendus à la cour les 15, 16, 17 et 18 du courant. Notre défense était prête, nos témoins assignés et, si l'assaut avait eu lieu, M. Lamothe, l'avocat attitré des journalistes catholiques, qui, lui seul, vaut une armée sur le terrain légal, était là avec nous pour le repousser."

La "Croix" voudrait-elle nous dire si l'on n'a pas forcé la main à M. Robillard afin d'éviter ainsi à M. Bégin une condamnation qui était inévitable.

VERS L'IMMORTALITE

Le maire Guerin a fait une découverte extraordinaire qui portera son nom à la postérité et à l'immortalité : ce sont les mouches qui sont cause de l'excessive mortalité infantile dans notre province.

Le lait impur, les logements insalubres, la mauvaise alimentation, les fosses d'aisance, les ruelles empestées les tristes conditions hygiéniques, auxquelles sont réduites des milliers et des milliers de familles pauvres et ayant beaucoup d'enfants, tout cela ne compte plus : il n'y a plus que les mouches.

Avant d'être maire, M. Guerin n'a jamais songer à faire la guerre aux insectes.

Quelle mouche a bien pu le piquer?

PATIN A ROULETTES

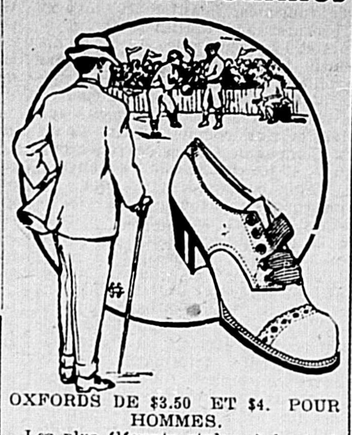
Maintenant que le Forum a inauguré sa saison d'été pour le patinage à roulettes les amateurs de ce sport si captivant et si hygiénique ne pourront le pratiquer que les Mercredis et Samedis et dimanches soirs et le dimanche après-midi, ce qui veut dire qu'il y aura foule à chacune de ces séances. Aux séances du dimanche surtout il y aura salle comble car même en été il n'y a pas de sport plus agréable que le patin à roulettes.

Parc Sohmer
Ouvert tous les
Dimanches
3. P M. et 8 P. M.
Admission 10 cts

Orpheum
SEMAINE PROCHAINE
2.10 hrs. et 8.10 hrs. p.m.
Matinée tous les jours.
La Troupe de l'Orpheum
dans un roman de l'Ouest.
The Squaw Man
en 4 actes
par Edwin Milton Royle
sous la direction de
M. H. Percy Meldon.
Prix d'été excessivement bas.
Téléphones: Up. 5948 et Up. 74

YVON LAMONTAGNE B.A., L.L.B,
AVOCAT
Procureur de la Municipalité du comté Labelle
Chambre 103
52 rue St-Jacques, Montréal.
Rés. Bell Westmount 3728
Rés. Bell Ouest 3728.
14 —1 an.

Chaussures et Oxfords d'Hommes



OXFORDS DE $3.50 ET $4. POUR HOMMES.
Les plus élégants styles, à lacet, à boutons et Blucher, dans tous les plus nouveaux styles à trépointe Goodyear. Valeur régulière $4.00 pour $2.65

OXFORDS DE $4. ET $5. POUR HOMMES.
Il y aura quelques grosses offres de tan dans ce lot. Dans tous les styles américains corrects. A Trépointe Goodyear et des plus beaux cuirs. Valeur régulière de $4.50 et $5.00 pour $2.95

OXFORDS DE $3. POUR HOMMES.
Parfaitement frais et du plus nouveau style. En cuir verni, veau, gun metal et chevreau Vici. Valeur régulière $3.00 pour 1.85

Boston Shoe Store,
Coin Ste-Catherine & Mansfield.
Commandes par la poste remplies.



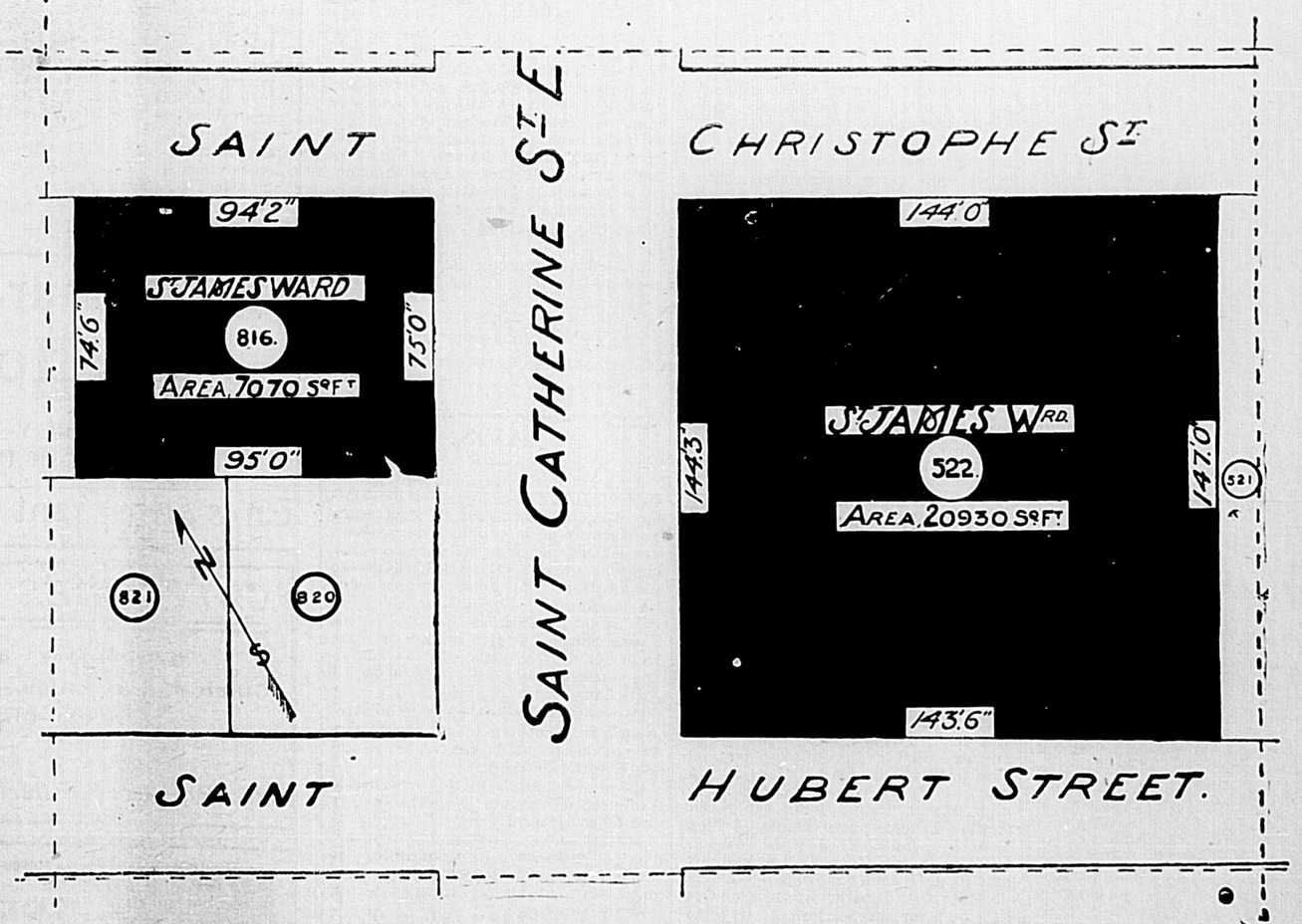
Chapeaux de Paille
VOUS EPARGNEREZ
40 à 50 POUR CENT
Sur l'achat de vos Chapeaux de Paille en traitant directement avec le fabricant.
Nous fabriquons nous-mêmes nos Chapeaux de Paille
O. Normandin
350 Boulevard St-Laurent.

VOUS DESIREZ ACHETER DES PROPRIETES OU LOTS A BATIR, ADRESSEZ-VOUS **O. EMOND** EDIFICE BANQUE EASTERN TOWNSHIPS COIN des rues McGILL ET ST-JACQUES
Tel Main 6998 **Courtiers en Immeubles** 34 j.n.o.

Exigez les Liqueurs Cusenier, car elles sont les seules fabriquées de fruits purs.
N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER
Le Scotch Watson No. 10
BUVEZ LE CHAMPAGNE
"Montebello"
LE CHOIX DES CONNAISSEURS.
Larue & Cloutier Limitée
Agents généraux pour le Canada.

Porcupine Three Nations Gold Mining Co., Ltd.
Parts a 30 cents.
Nous recommandons fortement l'achat de ce stock à 30 cents la part. C'est sans contredit l'un des meilleurs de tout Porcupine.
Demandez à voir ses spécimens, les plus riches que l'on puisse voir, aux bureaux de la Compagnie, 107 St-Jacques, chambre 67. Si vous n'avez pas le temps de les venir voir, téléphonez à Main 7306, et l'on enverra quelqu'un vous les montrer.
J. A. VAILLANT, courtier.
107 rue Saint-Jacques, Chambres 66 et 67. Montréal.
Téléphonez Main 7306 ou Main 2504.

Vente par Licitation
Propriétés de la Succession Lamothe



Les propriétés ci-dessus, ainsi que deux lots, Nos. 25 et 39 rue Guilbault, quartier St-Laurent, et le lot No. 30 rue Victoria, quartier St-Georges, seront vendus Aux ENCHERES à la CHAMBRE 31 du PALAIS DE JUSTICE,
LE JEUDI, 15 JUIN, à 10.30 A. M.
SUPERFICIE DES LOTS { RUE GUILBAULT, 2294 pieds carrés, 3227 pieds carrés, M. A.
RUE VICTORIA, 1830 pieds carrés.
Pour plus de détails s'adresser à DESSAULLES & GARNEAU, PROCUREURS DES PROPRIETAIRES
Phone: Main 5428. 86, RUE NOTRE-DAME OUEST.

LA VOGUE IRRESISTIBLE
DES
Gants Perrin



pour hommes est due à leur supériorité bien établie au point de vue de la qualité, de la coupe et de la durée.
Toutes les pointures. *Toutes les nuances a la mode.*

AUTO-TAXI
Telephone Est 1700

A ST-HYACINTHE

Notre journal est en vente à St-Hyacinthechez M. G. St. Jean le Samedi dès 5 hrs P.M.

ET LES MANDEMENTS

Le "Soleil" prétend qu'il ne se laisse museler par personne.
Et les mandements, confrère ?

—) o (—

Résolution

A une récente séance du Club Letellier, l'on a adopté une résolution contre la loi décrétant la fermeture des restaurants et hôtels à sept heures, le samedi soir.

—) o (—

Evidemment

L'échevin Giroux disait l'autre jour à la Commission scolaire que s'il tient à aller en Europe, c'est pour ne pas faire rire de lui.
A ce compte-là, il serait mieux de rester ici.

—) o (—

Seul

Le sénateur Dandurand est allé prêcher la paix à Mohonk Lake, N. Y., cette semaine.
Nous ne croyons pas qu'il résulte rien d'extraordinaire de cette prédication, M. Ecrément n'ayant pas accompagné le brave sénateur.

—) o (—

LE GOUVENEMENT

L'Hon. M. Pérodeau vient d'être nommé directeur de la Montreal Light Heat & Power Coy.
Ce qui revient à dire que cette Compagnie a maintenant son représentant dans le gouvernement de notre province.

—) o (—

MAIS NON!

Le "Soleil" nous fait savoir qu'il est fatigué des impertinences du "Pays".
Mais non, cher confrère, ce qui vous fatigue, c'est la lumière de notre lanterne sur vos petites affaires, sur vos plantureux contrats et vos bénéfices d'usurier.

—:o:—

50 contre 6

La ville de Boston est représentée par cinquante députés à la législature du Massachusetts.
La ville de Montréal n'a que six représentants au Parlement de Québec.
Le prochain remaniement de la carte électorale devrait donner une quinzaine de députés au moins à l'île de Montréal.

—) o (—

Facheuse position

M. Giroux est vraiment dans une position fâcheuse.
Il prétend que s'il cède à la campagne de presse et ne va pas en Europe comme délégué de la Commission Scolaire, il fera rire de lui.
D'un autre côté, nous savons fort bien que lorsqu'il arrivera en Europe, s'il y va, les autorités pédagogiques qu'il consultera ne pourront s'empêcher de lui pouffer au nez.
Ce n'est pas gai.

—) o (—

GUERIN GO BRAGH j

La ville de Mobile (Alabama) fête cette année son deuxième centenaire.
C'est un Français de nos ancêtres qui est le fondateur de cette ville, et les citoyens de Mobile s'en sont souvenus et ont invité la ville de Montréal à se faire représenter officiellement.
Vous croyez peut-être que le maire Guerin a tenu à ce qu'un échevin canadien-français aille là-bas représenter les compatriotes du fondateur de Mobile; vous faites une erreur grossière.
Sous le régime de l'autocrate Guerin, l'ami des Canadiens-Français, il n'y a que pour les autres, et c'est un Irlandais, l'échevin McMahon qui a été délégué à Mobile.
Guerin go bragh !

—) o (—

ORIGINES

Une revue scientifique nous renseigne sur la nationalité des légumes....
La pomme de terre est chilienne, et les Espagnols l'importèrent vers 1850, deux siècles avant Parmentier; le salsifi est grec; la betterave, persane; la ciboule, sibérienne; la ciboulette, boréale; et l'aubergine, hindoue.
D'Asie vint l'épinard entraînant à sa suite l'oseille.
La mâche ou doucette, vit à l'état sauvage dans l'Europe et le Japon.
L'artichaut conserve des parents vagues aux Canaries, au Maroc, à Madère.
La Chine nous donna le crosme et l'Amérique la patate, le topinambour
On soupçonne le haricot d'avoir également des origines yankees.
Le persil appartient au bassin de la Méditerranée.
Grande incertitude pour le poireau.
Mais la carotte, hélas ! est de tous les pays.

Aux gares de chemin de fer

Le "PAYS" sera désormais en vente aux gares de chemin de fer le samedi, entre midi et une heure.

TROP D'HYPOCRISIE

L'affaire d'Abbadie et la comedie officielle

S'il fallait .... notre pays serait dépeuplé

Il s'en passe vraiment de belles, parfois, dans notre pays. Nous voulons parler de l'aventure que nos grands journaux exploitent, en ce moment, avec une si vive satisfaction, celle de M. d'Abbadie d'Arrast.

Dans ses détails, cette aventure ne nous semble pas très compliquée; elle se produit malheureusement tous les jours: sous l'empire d'une étrange fascination, un homme quitte sa femme et ses enfants, pour s'en aller vivre à l'étranger avec une autre femme. Seulement, dans le cas présent, cet homme, qui appartient à une excellente famille, a simulé un suicide, afin de détourner les soupçons et d'empêcher les recherches.

Mais voilà que la chose se complique, les journaux s'émeuvent; la police, qui a du flair, et qui ne mord pas au suicide simulé, finit par retrouver son homme; elle découvre qu'il s'est embarqué pour le Canada; elle donne l'éveil. Immédiatement nos journaux s'emparent de la chose; on met les reporters en campagne; on fouille tout ce qu'on peut dans la vie privée de cet homme; on échafaude les unes sur les autres des hypothèses les plus invraisemblables, dans le seul but de satisfaire la curiosité malsaine du public, sans s'occuper de l'honneur de la personne en jeu et de sa famille; on va même jusqu'à demander aux autorités de refuser à cet homme l'entrée du pays, sous le prétexte qu'il n'est pas un "colon désirable".

Est-ce un voleur ? un meurtrier? un incendiaire? un ivrogne? un paresseux? un débauché? un impotent ? Rien de cela. Tout le monde s'accorde à reconnaître en lui un homme probe, travailleur, intellihent, énergique, instruit, sobre, laborieux. La seule chose qu'on peut lui reprocher, c'est d'être venu ici avec une femme qui n'est pas la sienne: c'est-à-dire que c'est la seule chose dont les autorités n'ont nullement à s'occuper, une chose qui ne regarde que la seule conscience de cet homme.

Les autorités délibèrent et dans l'intervalle, M. d'Abbadie d'Arrast est surveillé comme un criminel. Il est pourtant facile de voir, du premier coup d'oeil, le ridicule, l'odieux même de la situation, si l'on allait ordonner le rapatriement de cet homme, qui, en venant s'établir au Canada, a rempli et est consentant de remplir les formalités requises en pareil cas, et qui a le droit d'y demeurer et d'y vivre en paix.

Dans notre pays de "wine, woman and graft" n'est-il pas amusant de voir les fonctionnaires du gouvernement s'ingénier à appliquer à M. d'Abbadie les mesures de rigueur inventés pour écarter de nos bords l'écume des vieux pays.

Tous les faux vertueux se scandalisent de l'aventure de ce Français, aventure malheureuse, sans doute, mais qui n'est l'affaire de personne.

Et puis, s'il fallait expulser du pays, tous ceux qui, du bas au sommet de l'échelle sociale, sont des maris infidèles, tous ceux, aussi, qui ont double et triple foyer, certes, le Canada perdrait la moitié de sa population.

Supposons, un moment, que cet homme serait venu s'établir au pays, et que la jeune femme l'y aurait suivi ou précédé de quelques semaines; ce n'est que plus tard, alors, que la vérité aurait été découverte. Est-ce que vraiment on aurait pu, sans violer les lois du pays expulser du pays ces deux personnages ? Vraiment quand on considère comment se comporte l'opinion publique, on serait porté à croire que, pour elle, le mal n'est un mal que lorsqu'il est connu!

Certes, nous ne voulons aucunement atténuer l'action de M. d'Abbadie d'Arrast. Il reconnaitre lui-même son erreur. Il s'est laissé fasciner; que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. Il s'est laissé fasciner; mais ses antécédants démontrent que c'est un homme qui a droit à plus de sympathies et d'égards.

La "Croix", la "Vérité" et l'"Action Sociale" ont peut-être vu ou verront peut-être en lui un franc-maçon ou un impie, puisque le 'Pays' prend sa défense.

Or, M. d'Abbadie d'Arrast est apparenté avec les familles les plus respectables de France; il est le gendre de M. Henri Lasserre, le grand écrivain catholique dont le livre sur Lourdes eut, dans le temps, un grand retentissement; il s'est toujours montré un catholique fervent et militant —dans notre pays, cela fait oublier parfois tant de choses ! — tous s'accordent à reconnaitre que, jusqu'ici, il a été un homme de devoir et d'action, n'ayant que le souci des oeuvres catholiques auxquelles il consacrait tous ses loisirs; il présidait avec une grande autorité le cercle catholique d'Evreux.

Et parce que cet homme dans un moment de vertige, prend une décision, condamnable en soi, mais qui n'est du ressort que de sa seule conscience, on veut lui interdire l'entrée du pays, et l'on clame que ce n'est pas un colon désirable ! Cela dépasse la limite. Et nous voyons, là-dessous, bien plus d'hypocrisie, que le véritable souci he la morale publique et des intérêts du pays.

Pauvre morale, que de sottises on commet en ton nom !

A. d'ALBERT.

Une fois le lion mort, il ne manque pas de braves pour arracher sa crinière.

x x x

Il n'est pas de douleurs inutiles car toutes font équilibres à des joies.

x x x

An rayon de soleil a ses entrées partout.

x x x

Le malheur éveille l'homme de ses léthargies, et il est indispensable au développement de l'esprit et du coeur.

x x x

La plupart de ceux qui résistent à la force succombent à la flatterie.

x x x

La plus grande duperie en ce monde est d'avoir bon caractère.

x x x

La plupart du temps ce ne sont pas les hommes qui changent c'est l'idée qu'on s'en fait.

Un lieu d'Amusements
Pour ceux qui cherchent de l'air et de l'amusement
LE Plus GRAND au CANADA

LE

Un Endroit de Repos
Par ces jours où la chaleur suffoque.
OMBRE EAU BRISE

PARC DOMINION

Possède un plus Grand Nombre d'Attractions Nouvelles que jamais auparavant,

Quelques-unes d'entre elles :
"Le Combat des Flammes". Le Merrimac et le Monitor.
La Troupe Singalaise de Magiciens et Danseurs.
La Princess Iona Owens et Margaret Stanton. Les Filles Plongeuses

LA SAISON EST COMMENCEE, ADMISSION 10c.

L'homme qui n'a pas gouté la bière

EKERS'
Bohemian Lager

ne connait pas la meilleure des boissons délicieuses et rafraichissantes.

Quand vous etes fatigué après une journée de travail prenez-en une bouteille.

The National Breweries, Limited

Elections generales

On a commencé l'impression des listes electorales à Ottawa

Dissolution du parlement vers le 10 septembre

(Dépêche Spéciale)

Ottawa, 27.—Le "Pays" peut annoncer sans crainte que nous aurons des élections générales à l'automne.

Tous les députés ont reçu instruction des chefs libéraux de se préparer à la bataille et l'on a commencé à l'Imprimerie Nationale à confectionner les listes. Ordre a été donné à l'Imprimeur du Roi de tenir les machines en opération jour et nuit, jusqu'à ce que toutes les listes soient imprimées.

Actuellement, un comité spécial est occuppé à envoyer de la littérature électorale dans tous les comtés.

D'aujourd'hui au 18 juillet les libéraux tiendront des assemblées dans les 65 comtés de la province de Québec.

L'Hon. M. Lemieux ira prochainement tâter le terrain à Montréal.

Nos amis semblent avoir peur du vote de l'île de Montréal, à cause des influences qui seront mises en jeu contre la réciprocité et des dissensions profondes qui rongent la métropole.

M. Laurier aurait déclaré à un sénateur, le jour du dernier caucus, que tous les députés auraient à retourner devant les électeurs. En d'autres termes, personne ne sera casé avant les élections.

Un ami nous informe que le Ministre des Postes songerait à se présenter à la fois dans Gaspé et dans Rouville.

Car, il est statué que l'Hon. M. Brodeur sera nommé juge dès son retour de Londres.

Autres préoccupations

Leur independance et leur desinteressement

Le "Star" annonce que la Banque Internationale du Canada constituera son bureau dans quelques jours et que Sir Lomer Gouin, Sir James Whitney et sir François Langelier seront au nombre des directeurs.

Aucun des trois ne serait désigné à ces fonctions à cause de son grand sens des affaires, de son expérience des grandes opérations financières, de sa compétence dans les choses de banque.

On obéit à d'autres préoccupations en les enrôlant dans les bureaux de direction.

Dans les pays où il y a une saine opinion publique l'on ne permet pas aux premiers ministres d'être directeurs de banques.

Nous croyons qu'il n'est pas convenable et qu'il n'est pas juste que des chefs d'Etat donnent le bénéfice de leur haute situation, de leur grande influence et de leur autorité à une banque plutôt qu'à une autre.

Nous ne voulons que du bien à la Banque Internationale du Canada et nous tenons même à féliciter M. Rodolphe Forget d'avoir pensé à doter notre province d'une nouvelle institution financière et de s'employer si intelligemment à attirer les capitaux français vers notre pays.

Mais, M. Forget sera le premier à admettre que nous avons raison de demander que les premiers ministres d'Ontario et de Québec ne soient enchaînés à aucune maison d'affaires, même si la chaine est d'or.

Nous pensons aussi que le lieutenant-gouverneur aurait tort de céder aux démarches qui ont été faites ou qui seront faites auprès de lui.

Les uns et les autres ne doivent rien faire pour enlever au public la confiance qu'il peut avoir en leur indépendance et leur désintéressement.

Ils se moquent du public

MM. Gallery et Giroux tiennent à leur vopage

Le "Pays" demande l'election des commissaires

MM. Gallery et Giroux tiennent absolument à faire le voyage d'Europe aux frais de la Commission Scolaire. Ils vont partir envers et contre tous; ils ne veulent pas, disent-ils, passer pour des enfants, encore moins faire rire d'eux. La Commission les a délégués, ils iront.

Ce sont des fantaisies qu'on peut s'offrir, quand on n'est pas responsable et ces messieurs ne peuvent pas nous le faire entendre avec plus de cynisme.

Cependant pareilles choses n'arriveraient certainement pas avec une commission élective. A la Commission Scolaire, on est habitué à se moquer du public avec vraiment trop de désinvolture.

Nous ne croyons pas qu'il se trouve bien des gens pour défendre le système de la nomination des Commissaires au lieu de leur élection. Quand M. Langlois, député de Saint-Louis, réclamait, il y a quelques années à Québec l'élection des commissaires de Montréal, il y y eut des gens pour prétendre que cette réforme n'était pas nécessaire.

Que pensent-ils aujourdjhui que les commissaires profitent de leur irresponsabilité pour faire des dépenses scandaleuses, se promener à nos frais et se rire de nos protestations ?

Que vaut un système qui prête à de pareils abus ?

Montréal devrait avoir les mêmes droits, ce me semble, que le moindre des villages de la province de Québec, ou encore les contribuables de Saint-Jacques, de Saint-Louis et de Sainte-Marie doivent être sur le même pied que ceux de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Denis. Pourquoi alors les uns élisent-ils leurs commissaires et les autres ne le peuvent ils pas ? C'est une anomalie qui devrait cesser.

Le "Pays" est fortement en faveur de l'élection des Commissaires d'Ecoles à Montréal.

—) o (—

Une autre espèce

Nous sommes, d'après le "Soleil", des libéraux d'une autre espèce.
Ah ! c'est vrai, le "Pays" ne vit pas comme le "Soleil" de la crèche et pour la crèche.
La différence est notable.

Les voyages en Europe

Ils sont trop populaires a l'hotel-de-ville

L'heritage Meurling et le couronnement du roi

L'on nous menace à l'hotel de ville d'une nouvelle délégation en Europe.
Décidément ces voyages payés par la ville sont populaires chez les purs du nouveau régime, mais, vraiment on en abuse.

Ne va-t-on pas jusqu'à quêter des invitations officielles pour avoir l'occasion de faire à bon marché un voyage à Londres et d'assister au Couronnement du Roi.

Ces baliades de notre maire ou de nos échevins coûtent trop cher pour que les contribuables les voient d'un bon oeil. Elles devraient être infiniment rares, mais, à notre grande surprise, elles se multiplient, elles surgissent au moindre prétexte.

L'on crie sur tous les toits de ce temps-ci que le trésor est vide, on parle même d'emprunter temporairement la somme insignifiante de deux millions et demi, pourquoi jette-t-on l'argent par les fenêtres ? Les contrôleurs ne devraient autoriser ces voyages que pour des raisons très sérieuses.

L'ancien régime tant décrié n'a jamais vu pareil abus.

Si le maire tient tant à aller en Europe, qu'il y aille, mais à ses frais.

Ce prétexte d'aller chercher l'héritage Meurling n'est qu'une fumisterie à laquelle les échevins ne devraient pas se laisser prendre; en tout cas, le public, lui, sait parfaitement que le maire ne cherche qu'une chose: aller à Londres pour assister au Couronnement du Roi.

Comme si les fêtes ne pouvaient avoir lieu sans lui.

Ce qui est particulièrement cocasse, c'est le projet d'envoyer deux délégués en France chercher l'héritage Meurling, lorsqu'on ne sait point officiellement si cet héritage est destiné à notre ville, ou à Montréal dans l'Aube, ou Montréal dans le Gers, ou même quelque ville de Montréal dans la république voisine.

Et pourquoi envoyer deux délégués? Est-ce qu'un seul, pourvu d'un mandat, ne suffirait pas ?

S'il en faut deux, pourquoi n'en faudrait-il pas plutôt quatre ?

Sus aux délégations en Europe.

L'EXEMPLE DE QUEBEC

Les intrigants qui répandent le bruit de la retraite de M. Honoré Gervais ont le soin d'annoncer en même temps la candidature de Sir Wilfrid Laurier dans la division St-Jacques.

Ils espèrent, par ce procédé, désarmer les milliers de mécontents qui protestent ouvertement contre la direction imprimée aux affaires du parti libéral aussi bien qu'aux affaires de Montréal depuis une quinzaine d'années.

Au "Pays", nous avons une profonde et très sincère admiration pour le chef du parti.

Mais, ce n'est pas d'un premier ministre dont nous avons besoin au moment critique où se trouve la métropole, c'est d'un ministre tout court.

Sir Wilfrid ne peut représenter des intérêts locaux, il lui faut embrasser tout le pays, tout le parti, et il ne peut épouser les ambitions ou les querelles de telle ou telle région.

Mais, voyez donc Québec.

Depuis des années, l'on y demande un ministre québecois, comprenant, connaissant et aimant Québec, et qui vouerait son action de chaque jour à promouvoir les intérêts matériels de Québec.

C'est parce Sir Wilfrid n'a pas le droit d'être l'homme d'une cité et que ses hautes fonctions lui imposent le devoir et l'obligation d'exercer une surveillance égale sur tous les grands intérêts en jeu ou en conflit, que la région de Québec demande un maroquin pour un homme de Québec.

—) o (—

La question des tramways

Le Dr E.-P. Lachapelle déclara au comité des bills privés, à Québec, que la ville de Montréal pourrait conclure un contrat avec la Cie des Tramways, dans les trente jours suivant la clôture de la session.

Plus de deux mois se sont écoulés et aucune convention n'a encore été signée.

Le public attend avec impatience la réduction du prix des billets!

Qui est responsable des lenteurs des négociations ?

PENSION D'ETE

Boston Summer Hotel Tempérance. Chateauguay Bassin, Qué. Magnifique place d'été pour vacance de fin de semaine ou une journée, repas et chambres aux prix de la ville, canotage, pêche et bain, jardin d'été, salle de danse pour réunion, club et cuchre. Pour informations s'adresser à Geo. Giguère, 34 boulevard St-Laurent. Bell Tél. Main 5880.
19—4 ins.



HYPNOTISME

Voulez-vous devenir hypnotiseur ? dominer vos semblables et réussir en tout? nous donnons gratuitement pour quelques jours 1000 petits traités. Ecrire à

L'INSTITUT HYPNOTIQUE CANADIEN
Dépt. H. 93 rue Bienville
Montréal

Rien ne pèse dans la vie autant que l'indécision, dans le coeur autant que le doute.

N. G VALIQUETTE Limitée



Refrigeration.

Un beau mot pour les temps chauds.

Le temps chaud fait penser à l'achat d'une bonne glacière ce qui en réalité n'est qu'une boite à glace Il n'y a aucune distribution d'air froid. Tout ce qu'elles contiennent est une place pour les mets et une pour la glace. La vignette ci-dessus vous montre la circulation d'air froid d'une bonne glacière. Nos quatorze années d'expérience dans la vente des glacières nous ont démontré que c'est la distribution, la construction la plus pure et la plus économique.
Voici trois lignes spéciales pour cette saison, vous ne courrez aucun risque à acheter l'une d'elles car elles sont toutes garanties par le manufacturier.

Glacière émaillée et construite d'après le principe ci-dessus. 46 pouces de haut, 32 de long et 20 de profond. La boite est finie en chêne. Deux tablettes mobiles. Valeur régulière $16.00 Lundi $12.98

Glacière émaillée, 54 pouces de haut, 30 pouces de long, 20 pouces de profond. La chambre à glace ouvre sur le devant. Boite polie et panneaux dans le dessus. Emailblanc le plus pur. 3 Tablettes mobiles. Valeurs $23.00 pour $17.98

Glacière émaillée blanche. Une valeur insurpassable. Construction murale quadruple et tablettes ajustables en fil métallique tressé. Les murs sont garnis de papier et de laines minérales Valeur régulière $30.00 Lundi $23.98

N.G.Valiquette LIMITED
471-477 ST. CATHERINE ST. EAST

N. G. VALIQUETTE Limitée.

VÊTEMENTS

"Fashion-Craft"



Etes-vous Sceptique?

Avez-vous déjà porté le vêtement acheté tout fait?
Avez-vous assayé Fashion-Craft?
Si non—pourquoi?
Redoutez-vous le genre, l'ajustement ou la qualité?

Nous prenons le risque. Vous n'en courez pas—

peu importe le prix que vous paierez—qu'il soit de $15. ou $35, nous vous donnerons satisfaction absolue, ou votre argent vous sera remis.

N'EN FEREZ-VOUS PAS L'ESSAI?

MAGASINS FASHION-CRAFT
ACENCES DE MONTREAL :
Max. Beauvais Limited, ... 231, rue St-Jacques.
J. E. & E. Dubé, ... 470, rue Ste-Catherine Ouest.
A. A. Roy, ... 469, rue Ste-Catherine Est.
The Holcomb-Brownie & Co., ... 19 Square Philipps.